

rapport d'activité
2008-2009

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



Québec 

Agence de l'efficacité énergétique

5700, 4^e Avenue Ouest, RC, Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-6379

Ligne sans frais : 1 877 727-6655

Télécopieur : 418 643-5828

Site Internet : www.aee.gouv.qc.ca

Courriel : aee@aee.gouv.qc.ca

© Agence de l'efficacité énergétique, 1^{er} trimestre 2010, 1^{re} édition

Dépôt légal – mars 2010

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN (version imprimée) : 978-2-550-56237-5

ISBN (version PDF) : 978-2-550-56238-2

AEE-09-06-03

Table des matières

Lettre de la ministre	9
Lettre de la vice-présidente du conseil d'administration	11
Lettre de la présidente-directrice générale	13
Déclaration de la présidente-directrice générale	15

PREMIÈRE PARTIE - L'Agence de l'efficacité énergétique

1. Faits saillants	18
2. Mission.....	19
3. Champs d'intervention.....	19
4. Clientèles	19
5. Conseil d'administration	20
6. Organigramme	21
7. Contexte	22
8. Reddition de comptes	22
9. Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012 (PACC)	23
10. Plan d'action de développement durable 2008-2013	23
11. Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	30
12. Déclaration de services à la clientèle	30
13. Ressources humaines.....	31

DEUXIÈME PARTIE - Rapport 2008-2009 sur l'état d'avancement

du Plan d'ensemble 2007-2010	33
1. Contexte	34
2. État d'avancement du Plan d'ensemble : économies d'énergie.....	34
3. État d'avancement du Plan d'ensemble : utilisation des sommes provenant de la quote-part : volet programmes, interventions et budget de l'Agence	38
4. Suivi des décisions de la Régie.....	43
5. Conclusion	52

TROISIÈME PARTIE - Résultats détaillés par secteur d'activité 55

A. Secteur résidentiel	56
B. Secteur des affaires	59
C. Secteurs institutionnel et municipal	60
D. Réglementation des bâtiments	61
E. Réglementation des appareils	62
F. Secteur industriel	62
G. Secteur du transport	64
H. Secteur des nouvelles technologies	65
I. Secteurs de l'information et de la sensibilisation	66
J. Secteurs de l'éducation et de la formation	69

QUATRIÈME PARTIE - États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2009 71

Rapport de la direction	73
Rapport du vérificateur	75
Résultats	76
Exédent cumulé	77
Bilan	78
Flux de trésorerie	79
Notes complémentaires	80

CINQUIÈME PARTIE - Rapport de vérification de la Régie de l'énergie 91

Mandat	93
Constats	94
Conclusion	104
Annexe	105

SIXIÈME PARTIE - Règles d'éthique et de déontologie des employés..... 109

SEPTIÈME PARTIE - Code d'éthique et de déontologie des administrateurs 113



Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur,

À titre de ministre responsable de l'application de la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q., c. A-7.001) et conformément aux termes de l'article 26 de cette loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activité accompagné des états financiers vérifiés de l'Agence de l'efficacité énergétique pour l'exercice financier 2008-2009 terminé le 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable de l'application de la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique,

Nathalie Normandeau



Madame Nathalie Normandeau

Ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable de l'application de la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique

5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1

Madame la Ministre,

Suivant les dispositions de l'article 25 de la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q. c. A-7.001) et au nom des membres du conseil d'administration et du personnel de l'Agence, j'ai le privilège de vous présenter le rapport d'activité accompagné des états financiers vérifiés de l'Agence de l'efficacité énergétique pour l'exercice financier 2008-2009 terminé le 31 mars 2009. Ces documents ont été approuvés par le conseil d'administration de l'Agence.

Veuillez accepter, Madame la Ministre, mes plus respectueuses salutations.

La vice-présidente du conseil d'administration de l'Agence de l'efficacité énergétique,

Johanne Giguère



L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : VERS UN PROJET COLLECTIF!

Il y a maintenant quelques années que nous parlons d'efficacité énergétique au Québec. La raison est simple, le gouvernement du Québec en a fait une de ses priorités. Afin de renforcer cette volonté, il a confié le mandat à notre organisation de coordonner l'ensemble des actions en ce domaine, afin d'atteindre d'ici 2015 des cibles ambitieuses d'économie d'énergie.

L'Agence de l'efficacité énergétique travaille donc avec l'ensemble des partenaires à définir les meilleures initiatives qui soient, afin que le consommateur d'énergie puisse au bout du compte en bénéficier.

Mais plus encore, et le contenu de ce rapport en fait état par les résultats, nous sommes sur une bonne lancée.

Ainsi, nos efforts concertés à ceux des différents acteurs tracent la voie pour la participation de tous à un réel projet collectif! Nous souhaitons entre autres par nos actions de sensibilisation faire en sorte qu'au Québec, nous puissions parler d'ici peu d'une réelle culture de l'efficacité énergétique.

Notre action sera concrète et porteuse de résultats à une seule condition, notre capacité à rallier pour faire du Québec une société encore plus écoresponsable!

Luce Asselin
Présidente-directrice générale



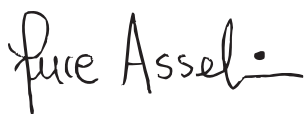
DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les renseignements contenus dans le présent rapport d'activité relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport d'activité 2008-2009 de l'Agence de l'efficacité énergétique

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de l'Agence;
- présentent les indicateurs, les cibles et les résultats obtenus;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport d'activité ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.



Luce Asselin
Présidente-directrice générale



L'année 2008-2009
a été une année
marquante de
nouvelautés pour
l'Agence de l'efficacité
énergétique.

1. Faits saillants

L'année 2008-2009 a été une année marquante de nouveautés pour l'Agence de l'efficacité énergétique. Le point tournant de cette année est sans contredit le dépôt à la Régie de l'énergie, le 31 juillet 2008, du Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies 2007-2010, une première au Québec. Ce Plan d'ensemble, élaboré en collaboration avec les distributeurs d'énergie, est le produit d'un long processus de réflexion afin de positionner le Québec dans le domaine de l'efficacité énergétique et des nouvelles technologies. Le Plan d'ensemble a fait l'objet d'audiences devant la Régie de l'énergie en janvier 2009.

Du côté des programmes, l'Agence, en collaboration avec les distributeurs d'énergie, a poursuivi l'opération de ses programmes résidentiels à savoir Novoclimat, Rénoclimat et Éconologis.

Les résultats du volet unifamilial du programme Novoclimat montrent que près de 30 % plus de maisons neuves standards ont été certifiées en 2008-2009. Un nombre record de 2 326 logements ont également été mis en chantier.

Au cours de la même année, une progression significative d'évaluations énergétiques après travaux dans le cadre du programme Rénoclimat a pu être constatée. Celles-ci ont en effet augmenté de plus de 200 % par rapport à l'année 2007-2008.

Une augmentation des ménages visités dans le cadre du volet 2 du programme Éconologis a aussi été constatée par rapport à l'année 2007-2008. Le rapport d'évaluation du programme Éconologis a été déposé au courant de l'année 2008 et l'un des principaux constats est à l'effet que les économies d'énergie sont moins importantes que celles prévues lors de la conception du programme.

Une des priorités du gouvernement est de réduire la consommation de produits pétroliers par des actions engagées. Celui-ci s'est fixé comme objectif de diminuer cette consommation de deux millions de tonnes équivalent pétrole à l'horizon 2015. Cette cible ambitieuse pousse l'Agence à placer le secteur du transport comme créneau prioritaire d'intervention sans exclure les autres secteurs et en intégrant toutes les formes d'énergie comme le mazout et le propane.

L'écoconduite, tant des véhicules légers que des véhicules lourds, a donc fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'Agence durant l'année 2008-2009. On peut estimer qu'une conduite éconergétique de tout véhicule à moteur révèle un potentiel d'efficacité énergétique de 10 % à 15 %. L'Agence a ainsi développé au cours de l'année

2008-2009 une formation à l'écoconduite pour les conducteurs de véhicules légers qu'elle testera lors d'un projet-pilote qui sera lancé à l'automne 2009.

Du côté des nouvelles technologies, l'Agence a reçu un nombre de demandes pour le Programme de promotion de l'efficacité énergétique se chiffrant à 34, ce qui correspond à une augmentation de 44 % par rapport à l'année 2007-2008.

Dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques (PACC), l'Agence a mis en place cinq programmes et un projet-pilote visant les secteurs des affaires, industriel et des nouvelles technologies. On parle ici de :

- OPTER – volet arénas et centres de curling : lancé le 31 mai 2008 ;
- Technoclimat : lancé le 1^{er} juin 2008 ;
- Programme d'appui au secteur manufacturier : lancé le 2 juin 2008 ;
- Programme de réduction de consommation de mazout lourd : lancé le 2 juin 2008 ;
- OPTER – volet industrie agroalimentaire : lancé le 6 février 2009 (projet-pilote) ;
- OPTER – volet supermarchés : lancé le 16 février 2009.

Le premier Plan d'action de développement durable 2008-2013 de l'Agence a aussi vu le jour en mars 2009. En se conformant à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, l'Agence a démontré sa volonté de contribuer à faire du Québec une société toujours plus efficace sur le plan énergétique. L'Agence souhaite orienter ses actions de manière à ce que les citoyens du Québec développent des réflexes durables en matière de consommation d'énergie.

La stratégie globale de communication de l'Agence prévoyait le développement d'une campagne de communication sociétale visant à développer une culture de l'efficacité énergétique. L'année 2008 aura été marquée par le développement et la réalisation d'une première campagne sociétale sous le thème *Attendez-vous que quelqu'un le fasse à votre place ?*

Le site Internet de l'Agence a été complètement transformé au cours de l'année 2008-2009. Cette refonte a permis d'offrir aux consommateurs une nouvelle plateforme plus conviviale. Celle-ci comprend maintenant une déclinaison de la campagne sociétale soit le jeu interactif Énerguy. D'ailleurs, Énerguy a remporté quelques honneurs prestigieux dont celui de site du jour du Favorite Website Award le 5 novembre 2008 en plus d'un Grand prix Boomerang décerné par Infopresse en décembre 2008.

Au cours de l'année 2008-2009, l'Agence a également revu sa structure. Elle a alors procédé à l'embauche de 35 employés réguliers et occasionnels, un indice de croissance de l'organisation.

2. Mission

En vertu de sa loi constitutive, l'Agence a pour mission, dans une perspective de développement durable, de promouvoir l'efficacité énergétique et le développement de nouvelles technologies pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activité, au bénéfice de l'ensemble des citoyens des régions du Québec. L'Agence a également pour fonction d'élaborer le Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies ainsi que d'en assurer la mise en œuvre et le suivi.

3. Champs d'intervention

L'Agence a comme mandat de concevoir et de mettre en œuvre des programmes et des interventions en matière d'efficacité énergétique et de nouvelles technologies.

Dans le cadre de son mandat, l'Agence offre à sa clientèle divers services qui lui permettent, considérant son expertise, d'assurer pleinement la promotion de l'efficacité énergétique et des nouvelles technologies énergétiques et de voir à l'atteinte des cibles prévues à la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015.

Voici une brève description de ces services :

- Production de divers outils d'information, de formation et d'éducation concernant tous les aspects de l'efficacité énergétique et des nouvelles technologies (répertoire de formation, publications thématiques, site Internet).
- Réalisation de projets originaux en collaboration avec des partenaires dans le but de démontrer les avantages d'une technologie, d'une nouvelle approche ou d'une nouvelle application qui offre un potentiel d'efficacité énergétique intéressant et qui est reproductible.
- Formulation de commentaires ou d'avis au gouvernement ou à certains organismes sur toute question relative à l'efficacité énergétique, dont les lois, les règlements et les normes dans ce domaine.
- Mise en œuvre de mesures visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

4. Clientèles

Les interventions de l'Agence s'adressent à diverses clientèles. Ce faisant, celle-ci peut concentrer ses efforts en fonction des attentes et des besoins de chacune d'elles.

Ses clientèles sont des secteurs résidentiel, des affaires, institutionnel, municipal, industriel, du transport et des nouvelles technologies.





5. Conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Agence est composé d'au moins sept membres et d'au plus dix membres nommés par le gouvernement du Québec, auxquels s'ajoute d'office le président-directeur général.

Au 31 mars 2009, les membres du conseil d'administration étaient :

JOHANNE GIGUÈRE

Vice-présidente du conseil d'administration

Directrice des services administratifs, Centre Jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec

RICHARD AUBRY

Ex-directeur, Grandes entreprises, Hydro-Québec

STEVEN GUILBEAULT

Coordonnateur général adjoint, Équiterre

RICHARD LAMARCHE, ing.

Vice-président, énergie, Alcoa Canada et Islande

SERGE LAQUERRE, ing.

BPR

GYLAINE LEHOUX

Vice-présidente – Marketing et affaires publiques, Gaz Métro

JEAN LEMIRE

Président, Productions Ciné-Bio – Glacialis

HÉLÈNE POIRIER-TOMLINSON

Présidente, Tomlinson & associés

LUCE ASSELIN

Présidente-directrice générale, Agence de l'efficacité énergétique

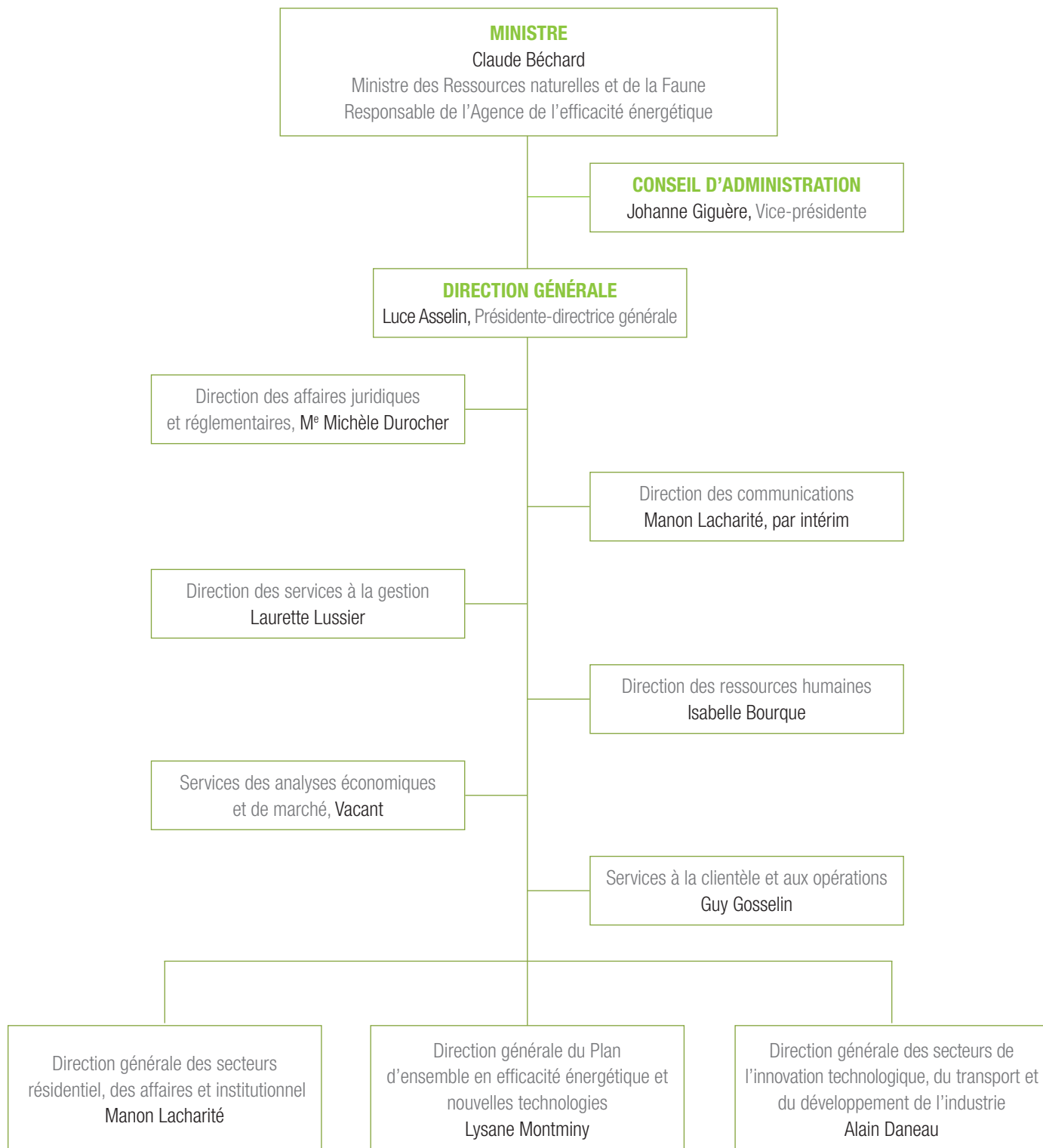
Durant l'exercice financier 2008-2009, le conseil d'administration de l'Agence a tenu cinq séances ordinaires et cinq séances extraordinaires au cours desquelles 67 résolutions ont été adoptées.

Au cours de cet exercice, le conseil d'administration a entre autres axé ses travaux sur les orientations de l'Agence en regard de l'élaboration du Plan d'ensemble, sur les communications de l'Agence et sur le développement des nouvelles technologies. Le conseil d'administration a également adopté une nouvelle Politique sur les contrats de l'Agence. De plus, il a approuvé les prévisions budgétaires 2009-2010 ainsi que des cadres normatifs de programmes d'aide financière à mettre en

œuvre par l'Agence.

6. Organigramme

Au cours de l'année 2008-2009, l'Agence a revu sa structure. Voici l'organigramme au 31 mars 2009 :



7. Contexte

Au cours de l'exercice 2008-2009, l'Agence a franchi les deux dernières étapes en lien avec l'élaboration du Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies. Rappelons que la Loi concernant la mise en œuvre de la Stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives (2006, c.46) est venue élargir le mandat de l'Agence. Afin de voir concrétiser l'atteinte des cibles fixées par la Stratégie énergétique 2006-2015, l'Agence a le mandat d'élaborer un Plan d'ensemble qui doit favoriser une meilleure utilisation de l'énergie et le développement de nouvelles technologies énergétiques, portant sur tous les usages et toutes les formes d'énergie. Le financement de l'Agence provient entre autres de quotes-parts des distributeurs d'énergie.

Tel que prévu par le processus d'élaboration du Plan d'ensemble, l'Agence a tenu en avril 2008 des consultations auprès de plus de 200 intervenants représentant les utilisateurs d'énergie et les groupes intéressés par l'efficacité énergétique. Ces consultations, comportant un volet en ligne ainsi qu'un volet sous forme d'ateliers de travail sectoriels, ont permis de recueillir des commentaires et des suggestions quant à la mise en œuvre des priorités d'action approuvées par le gouvernement.

En parallèle, le comité principal Agence-Distributeurs mis en place par l'Agence en 2006 et regroupant les représentants des distributeurs d'électricité, de gaz naturel, de mazout et de propane a poursuivi ses travaux au cours de la dernière année. Au total, six rencontres ont eu lieu afin de discuter des principes encadrant la mise en place des programmes et des interventions répondant aux besoins des consommateurs d'énergie et favorisant l'atteinte des cibles fixées par le gouvernement.

À la suite des consultations du printemps 2008, l'Agence a été en mesure de compléter l'élaboration du premier Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies couvrant la période 2007-2010. Ce Plan d'ensemble a été déposé à la Régie de l'énergie le 31 juillet 2008 tel que requis par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Du 7 au 30 janvier 2009, l'Agence s'est présentée devant la Régie pour des audiences publiques sur le Plan d'ensemble. Au total, 16 intervenants sont venus questionner l'Agence et apporter leur vision à l'égard du Plan d'ensemble.

Les audiences sur le Plan d'ensemble ont mené à une décision interlocutoire de la Régie le 10 mars 2009. Outre des ordonnances en regard des programmes et des interventions proposés, un revenu requis de 43 826 637 \$ provenant de la quote-part a été approuvé pour l'année 2008-2009.

En mars 2009, les premières réflexions en vue de l'élaboration du second Plan d'ensemble ont été amorcées. Lors des audiences tenues à la Régie, cette dernière a souligné sa préoccupation en regard de la mécanique et du contenu des consultations préalables au dépôt du Plan d'ensemble. En effet, les différents intervenants ont souligné en audiences leur désir de pouvoir s'exprimer sur le choix des priorités d'action avant que ces dernières ne soient soumises au gouvernement. C'est donc dans cette optique que les consultations de mars 2009 ont été initiées.

Ces consultations ont permis d'entendre près de 200 participants sur des priorités d'action qui seront soumises au gouvernement pour approbation lors du dépôt du document présentant les cibles, les échéanciers et les priorités d'action 2010-2013.

Une fois que le gouvernement aura donné son aval aux priorités proposées, une deuxième phase de consultation aura lieu et portera de façon plus précise sur les moyens à mettre de l'avant afin de rencontrer les objectifs visés pour la période 2010-2013. L'information ainsi obtenue guidera l'élaboration du Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies 2010-2013.

8. Reddition de comptes

La Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique prévoit un mécanisme de reddition de comptes. L'Agence doit soumettre à la Régie de l'énergie un Rapport d'état d'avancement du Plan d'ensemble, doit conclure avec le ministre une convention de performance concernant la mise en œuvre du plan et lui transmettre également un rapport de ses activités. Ce dernier doit notamment comprendre :

- une présentation des résultats obtenus par rapport aux objectifs prévus par la convention de performance ;
- un suivi du Plan d'ensemble ;
- le rapport de vérification de la Régie concernant l'état d'avancement du Plan d'ensemble.

9. Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012 (PACC)

Le Plan d'action sur les changements climatiques contient 26 actions, lesquelles visent deux grands objectifs : la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques. L'Agence est partie prenante de six actions du PACC lesquelles se financent dans le cadre du Fonds vert. Ces actions visent la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les actions consistent également à sensibiliser le public et à appuyer l'innovation technologique.

L'Agence est identifiée comme responsable de trois actions du PACC.

ACTION 1

Mettre en place des programmes de financement visant l'efficacité énergétique pour les particuliers, les industries, les institutions, les commerces et les municipalités québécoises.

ACTION 2

Amender le Code de construction du Québec de façon à améliorer le rendement énergétique des nouveaux bâtiments et des habitations construits au Québec.

ACTION 16

Améliorer, d'ici 2010, l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de 10 à 14 % sous le niveau de 2003 et réduire de 20 % la consommation de carburant dans les ministères et les organismes publics.

L'Agence collabore, à titre de coresponsable, à deux autres actions du PACC soit l'action 9, mettre sur pied un programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport des marchandises, et l'action 20, instaurer un programme pour soutenir la recherche et l'innovation technologique visant la réduction et la séquestration des GES.

L'Agence est aussi responsable, avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) ainsi que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) de l'action 15, qui vise notamment la valorisation énergétique de la biomasse forestière, agricole et provenant des matières résiduelles.

Des échanges fréquents ont lieu avec les différents ministères et organismes afin d'assurer une cohérence et une complémentarité des actions.

10. Plan d'action de développement durable 2008-2013

En se conformant à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, l'Agence démontre sa volonté de contribuer à faire du Québec une société toujours plus efficace au plan énergétique. Le premier Plan d'action de développement durable de l'Agence repose sur les trois enjeux fondamentaux suggérés par la stratégie gouvernementale, à savoir développer la connaissance, promouvoir l'action responsable et favoriser l'engagement. Au cours de l'année 2008-2009, l'Agence a procédé à l'élaboration du Plan d'action pour en arriver à un dépôt au gouvernement le 31 mars 2009. L'Agence a déterminé huit actions pour atteindre ses objectifs organisationnels et ainsi contribuer à la mise en œuvre de la stratégie. La mise en œuvre s'effectuera progressivement d'ici 2013.



Fiche de suivi des actions et des gestes du Plan d'action de développement durable 2008-2013

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :

1. Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

1. Faire connaître la démarche de développement durable et les seize principes qui s'y rattachent.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 1 : Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'Administration publique.	- Évaluer le niveau de connaissance du personnel face à la démarche du développement durable et offrir des formations sur les pratiques de développement durable. - Produire et diffuser des capsules de sensibilisation et d'information.	<i>En développement</i>
INDICATEURS : - Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation à la démarche au développement durable. - Taux d'employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans ses activités régulières.		CIBLES : - 80 % du personnel sensibilisé d'ici la fin 2011. - 50 % des employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans ses activités régulières d'ici 2013.
RÉSULTATS DE L'ANNÉE		<i>Élaboration du Plan d'action de développement durable</i>

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :

1. Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

2. Faire connaître l'engagement de l'Agence envers le développement durable.

	GESTE	SUIVIS
ACTION 2 : Mettre en œuvre une stratégie de communication liée au développement durable.	- Faire la promotion du Plan d'action de développement durable à l'externe.	<i>En développement</i>
INDICATEUR : - Proportion des nouvelles publications produites par l'Agence qui font mention de l'engagement à la démarche gouvernementale de développement durable.		CIBLE : - 70 % des nouvelles publications produites d'ici 2013.
RÉSULTATS DE L'ANNÉE		<i>Élaboration du Plan d'action de développement durable</i>

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :

3. Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

3. Encourager la recherche et le développement de nouvelles technologies et de nouveaux procédés innovateurs favorisant l'efficacité énergétique et la production des énergies émergentes.

	GESTE	SUIVIS
ACTION 3 : Soutenir des projets de recherche et de développement à l'égard de l'efficacité énergétique et des énergies émergentes qui prennent en compte les principes de développement durable.	- Ajustements de la grille d'évaluation de projets pour y inclure la prise en compte des principes de développement durable.	<i>En développement</i>
INDICATEUR : - Pourcentage de projets acceptés en vertu des programmes qui assurent la prise en compte des principes du développement durable.	CIBLE : - 50 % pour la période 2008-2010.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	<i>Élaboration du Plan d'action de développement durable</i>	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :

4. Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

4. Maintenir des modes de gestion préventive afin de soutenir la santé physique et psychologique du personnel.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 4 : Offrir au personnel des outils favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie.	- Offrir des outils qui favorisent la santé physique. - Offrir des outils qui favorisent la santé psychologique. - Offrir au personnel des activités leur permettant d'exprimer leur vision de l'organisation en général et de leur travail en particulier ainsi que procéder à une analyse du climat interne.	<i>En développement</i>
INDICATEUR : - Nombre d'outils disponibles aux employés de l'Agence favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail.	CIBLE : - 10 outils d'ici la fin de l'année 2013.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	<i>Élaboration du Plan d'action de développement durable</i>	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :

6. Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

5. Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 5 : Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.	- Élaborer un cadre de gestion environnementale. - Élaborer la Charte de l'Agence de l'efficacité énergétique. - Élaborer une stratégie de déplacement des employés pour se rendre au travail et pour les déplacements professionnels. - Offrir aux employés une formation à la conduite éconergétique. - Développer et mettre en opération une gestion intégrée des documents.	<i>En développement</i>
INDICATEURS : - État d'avancement de la mise en œuvre d'un plan contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale. - État de la mise en œuvre de pratiques d'acquisition écoresponsables.		CIBLES : - Avoir adopté un cadre de gestion environnementale d'ici 2011. - Nombre de mesures ou d'activités mises en œuvre pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale. - Nombre de pratiques d'acquisition écoresponsables.
RÉSULTATS DE L'ANNÉE		<i>Élaboration du Plan d'action de développement durable</i>

- Suite

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :

9. Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

6. Appliquer l'écoconditionnalité dans le cadre de demandes de soutien financier.

	GESTE	SUIVIS
ACTION 6 : Inclure des conditions ou des priorités pour atteindre un financement responsable dans l'octroi des aides financières.	- Modifier les cadres normatifs et les modèles types de contrats et d'appels d'offres.	<i>En développement</i>
INDICATEUR : - Prise en compte des principes de développement durable comme conditions ou priorités pour atteindre des objectifs de financement responsable dans l'octroi des aides financières.	CIBLE : - Intégration dans 100 % des ententes contractuelles prévoyant le versement d'aide financière.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	<i>Élaboration du Plan d'action de développement durable</i>	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL :

18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

7. Intégrer des impératifs d'efficacité énergétique et d'énergies émergentes dans le développement urbain et rural.

	GESTES	SUIVIS
ACTION 7 : Mettre en œuvre les actions du Plan d'action gouvernemental pour un accompagnement-conseil des entreprises et des acteurs du milieu municipal qui soutiennent le dynamisme territorial.	- Appuyer les municipalités dans le développement de schémas d'aménagement. - Émettre des avis de prise en compte de l'efficacité énergétique et des énergies émergentes dans le développement des plans d'action des municipalités et auprès des instances gouvernementales. - Développer un projet-pilote d'appui aux quartiers éconergétiques. - Faire un arrimage entre les interventions en efficacité énergétique de l'Agence et celles pour la réduction des émissions des gaz à effet de serre orchestrées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.	<i>En développement</i>
INDICATEUR : - Nombre d'actions mises en œuvre auxquelles participe l'Agence.	CIBLE : - Avoir mis en œuvre l'ensemble des actions auxquelles participe l'Agence d'ici 2013.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	<i>Élaboration du Plan d'action de développement durable</i>	

- Suite

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL : 24. Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.		
OBJECTIF ORGANISATIONNEL : 8. Prendre en compte les besoins et les préoccupations des citoyens et des différents partenaires.		
	GESTES	SUIVIS
ACTION 8 : Amélioration du service à la clientèle et du processus de consultation.	- Révision de la Déclaration de services à la clientèle. - Mise en place d'un système d'accueil grand public. - Mise en place d'un processus de consultation en continu.	<i>En développement</i>
INDICATEURS : - Niveau de satisfaction de la clientèle. - Nombre de consultations.		CIBLES : - Amélioration en continu de la satisfaction de la clientèle. - Dix consultations par année.
RÉSULTATS DE L'ANNÉE		<i>Élaboration du Plan d'action de développement durable</i>

Le mandat et les responsabilités de l'Agence ne lui permettent pas de contribuer à tous les objectifs gouvernementaux dans le cadre du Plan d'action de développement durable. L'explication des motifs des objectifs non retenus se trouve en annexe du Plan d'action de développement durable de l'Agence déposé le 31 mars 2009 qui est disponible sur le site Internet de l'Agence.

11. Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Au cours de l'année 2008-2009, quinze demandes d'accès à l'information ont été reçues et traitées par l'Agence conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1).

12. Déclaration de services à la clientèle

Voici le bilan des engagements énoncés dans la Déclaration de services à la clientèle de l'Agence en 2008-2009.

Pour répondre aux attentes de la clientèle, l'Agence s'est engagée,

A) SI UNE DEMANDE EST REÇUE PAR TÉLÉPHONE,

- à diriger l'appel vers la personne appropriée dans un délai de deux minutes.

RÉSULTATS

Dans 100 % des cas, les 16 422 appels reçus directement à l'Agence ont été traités dans un délai de moins de deux minutes. En ce qui a trait aux appels reçus au centre d'appels de l'Agence, lequel s'occupe des demandes de citoyens quant aux programmes résidentiels et de l'opération de la centrale de rendez-vous Rénoclimat, le nombre s'élève à 49 526 pour l'année 2008-2009. Le délai moyen d'attente a été de 42,2 secondes.

- à répondre chaque jour ouvrable, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

RÉSULTATS

Le personnel à la réception est toujours disponible pour répondre à la clientèle chaque jour ouvrable, aux heures prévues.

- à retourner l'appel dans un délai de 24 heures en l'absence du responsable du dossier.

RÉSULTATS

L'Agence a renforcé au cours de l'année 2008-2009 son processus de réponse aux appels du grand public, s'assurant ainsi d'un seuil de qualité optimal. Une étude sur les processus du service à la clientèle et sur la téléphonie a débuté en mars 2009.

B) SI UN VISITEUR SE PRÉSENTE À L'AGENCE,

- à l'accueillir dans un délai de cinq minutes.

RÉSULTATS

Le délai d'attente à la réception de l'Agence a été établi par échantillonnage. Il appert que dans 100 % des cas observés avec rendez-vous, les visiteurs ont été accueillis en cinq minutes et moins, et ce, afin de répondre adéquatement à leurs besoins immédiats.

C) SI UNE DEMANDE EST REÇUE PAR ÉCRIT,

- à répondre dans un délai de quinze jours.

RÉSULTATS

L'Agence a reçu et traité 2 007 demandes écrites entrant par son adresse courriel générale (aee@aee.gouv.qc.ca). Dans 100 % des cas, un accusé de réception a été émis à l'intérieur de 24 heures et la demande a été acheminée à la personne appropriée à l'Agence pour être traitée dans un délai de deux semaines.

D) SI LE SITE INTERNET EST CONSULTÉ,

- à présenter un site convivial, bien documenté et à jour, informant des programmes et des services offerts par l'Agence.

RÉSULTATS

Dans un souci d'assurer la qualité des renseignements contenus sur le site Internet, l'Agence procède régulièrement à sa révision afin de le rendre plus convivial et mieux documenté.

13. Ressources humaines

L'Agence est soucieuse de maintenir un climat organisationnel stimulant et harmonieux pour ses employés en pratiquant une gestion dynamique et efficiente de ses ressources.

Comme l'organisation est en croissance, elle connaît depuis les deux dernières années une augmentation de ses effectifs. L'Agence a précisément procédé à l'embauche de 35 employés réguliers et occasionnels pour l'année 2008-2009. D'ailleurs, au 31 mars 2009, l'Agence comptait 92 effectifs, dont 5 employés occasionnels.

La répartition des effectifs par niveau d'emploi est la suivante :

- Emploi supérieur : 1
- Personnel d'encadrement : 8
- Personnel de niveau professionnel : 53
- Personnel de niveau fonctionnaire (personnel technique et de bureau) : 30

L'organisation tente de favoriser le transfert d'expertise lors de l'arrivée de nouveaux employés ou pour un remplacement en s'assurant que le personnel en place forme adéquatement les nouvelles ressources aux tâches et aux enjeux de l'organisation afin d'assurer une meilleure continuité des services offerts par les différentes directions.

Programme d'accès à l'égalité

L'Agence souscrit au programme d'équité en matière d'emploi et encourage les femmes, les minorités visibles, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature lors de dotations de postes.

La représentativité du personnel féminin à l'Agence se répartit de la façon suivante :

- Personnel cadre : 66 % (6/9)
- Personnel professionnel : 47 % (25/53)
- Personnel technique et de bureau : 80 % (24/30)

Milieu de travail

Cette année encore, l'Agence a offert à son personnel un milieu de travail exempt de harcèlement et de violence.

Elle s'est également associée au ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour sa campagne annuelle de vaccination antigrippale à laquelle 14 % du personnel a participé.

Elle offre au personnel les services professionnels d'un programme d'aide aux personnes (PAP).

En guise de promotion de la santé physique, elle offre également à son personnel le paiement de 50 % des frais d'inscription à des activités physiques offertes dans l'édifice du port d'attache.





On constate que les
cibles ont été
atteintes et même
dépassées, et ce,
pour **toutes les**
formes d'énergie.

DEUXIÈME PARTIE

1. Contexte

L'Agence de l'efficacité énergétique (Agence) a déposé à la Régie de l'énergie (Régie) le 31 juillet 2008 le premier Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies (Plan d'ensemble) couvrant la période 2007-2010. Ce Plan d'ensemble a fait l'objet d'audiences publiques en janvier 2009, lesquelles ont mené à deux décisions de la Régie, une première décision interlocutoire (D-2009-018) rendue le 10 mars 2009 portant sur le revenu requis 2008-2009 de l'Agence et une seconde (D-2009-046), rendue le 17 avril 2009, portant sur les autres thèmes liés à l'examen du Plan d'ensemble 2007-2010, incluant notamment ceux pouvant avoir une incidence sur l'année financière 2008-2009, ceux traitant du cadre réglementaire et de l'approbation du budget 2009-2010.

Selon l'article 24.6 de la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q., chapitre A-7.001), ci-après Loi sur l'Agence, l'organisme doit soumettre annuellement, à la date établie par la Régie, un Rapport sur l'état d'avancement du Plan d'ensemble et sur l'utilisation des sommes provenant de la quote-part. Dans sa décision D-2009-046, la Régie demande à l'Agence de déposer l'état d'avancement 2008-2009 dans les 30 jours suivant cette décision, soit au plus tard le 19 mai 2009.

Afin d'être en mesure de produire le présent Rapport sur l'état d'avancement 2008-2009 du Plan d'ensemble 2007-2010, l'Agence a transmis le 27 avril dernier une demande de renseignements aux distributeurs d'énergie. Les renseignements demandés ont été transmis à l'Agence le 5 mai 2009 et sont reproduits aux annexes A (Gaz Métro), B (Fonds en efficacité énergétique), C (Gazifère) et D (Hydro-Québec Distribution).

Les sections suivantes présentent l'état d'avancement 2008-2009 pour l'atteinte des cibles d'efficacité énergétique pour chacune des formes d'énergie, en tenant compte des programmes des distributeurs d'énergie réglementés et de l'Agence. De même, un sommaire de l'utilisation de la quote-part globale est présenté, lequel porte uniquement sur les programmes et les interventions de l'Agence.

2. État d'avancement du Plan d'ensemble : économies d'énergie

2.1 Cibles et économies annuelles réalisées

Le tableau 1 présente les économies d'énergie nettes réelles réalisées dans le cadre des programmes et interventions des distributeurs d'énergie réglementés et de l'Agence au cours de la période 2007-2008. Ces résultats sont présentés par forme d'énergie et répartis selon que les économies ont été réalisées par un distributeur d'énergie réglementé ou par l'Agence. Comme aucune cible d'économie n'avait été présentée en 2007-2008 dans le Plan d'ensemble, considérant sa date de dépôt, le 31 juillet 2008, seules les économies d'énergie réalisées sont présentées pour cette année.

Les résultats du tableau 1 sont quelque peu différents de ceux initialement présentés au Plan d'ensemble 2007-2010. Ces différences s'expliquent notamment par les corrections apportées aux cas types et l'utilisation par les distributeurs d'énergie de données réelles pour l'ensemble de l'année 2007-2008.

TABLEAU 1

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE NETTES RÉELLES DU PLAN D'ENSEMBLE AU COURS DE LA PÉRIODE 2007-2008		
FORMES D'ÉNERGIE	RÉSULTATS 2007-2008 ¹	
	UNITÉS NATURELLES	GJ
ÉLECTRICITÉ (GWh)	956,1	3 441 924
Agence	28,0	100 698
HQD	928,1	3 341 226
GAZ NATUREL (m³)	35 389 128	1 340 894
Agence	258 758	9 804
Gaz métro	32 125 522	1 217 236
FEÉ ²	1 968 584	74 590
Gazifère ³	1 036 264	39 264
Mazout léger (litres) - Agence	322 127	12 460
Mazout lourd (litres) - Agence	0	0
Essence (litres) - Agence	0	0
Diesel (litres) - Agence	0	0
Propane (litres) - Agence	2 295	59
Autres (GJ) - Agence	595	595

1. Les résultats présentés pour l'Agence ont été revus conformément aux exigences de la décision D-2009-046.
2. Les économies réelles de gaz naturel reçues du FEÉ pour les programmes Novoclimat, Rénoclimat et Éconologis ont été retranchées de leurs résultats globaux puisque déjà comptabilisées dans les résultats de l'Agence.
3. Les économies réelles de gaz naturel reçues de Gazifère pour les programmes Novoclimat, Rénoclimat et Éconologis ont été retranchées de leurs résultats globaux puisque déjà comptabilisées dans les résultats de l'Agence.

Les cibles d'économie d'énergie ainsi que les économies d'énergie nettes réelles réalisées au cours de la période 2008-2009 sont présentées au tableau 2. Ces résultats sont également présentés par forme d'énergie et répartis selon que les économies ont été réalisées par un distributeur d'énergie réglementé ou par l'Agence. On constate que les cibles ont été atteintes et même dépassées, et ce, pour toutes les formes d'énergie.

Conformément à la décision D-2009-018, les cibles relatives aux programmes de l'Agence n'incluent pas de participants au bois. Préalablement à cette décision, un certain nombre a toutefois profité des programmes de l'Agence, ce qui explique leur présence dans les résultats réels.

On retrouve respectivement aux annexes E et F les économies d'énergie réelles 2007-2008 et 2008-2009, par trimestre, pour chacun des programmes des distributeurs d'énergie et de l'Agence. Ces données, en unités naturelles et en GJ, sont présentées pour les formes d'énergie suivantes : électricité, gaz naturel, mazout, propane, essence, diesel et autres (bois, matières ligneuses, etc.). Les tableaux E-14 et F-14 présentent la synthèse des résultats des programmes de l'Agence en GJ pour l'année 2007-2008 et 2008-2009 respectivement.

TABLEAU 2

CIBLES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE NETTES RÉELLES RÉALISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE 2008-2009 ¹					
FORMES D'ÉNERGIE ^{2,3}	2008-2009				
	CIBLES ⁴		RÉSULTATS		TAUX D'ATTEINTE
	UNITÉS NATURELLES	GJ	UNITÉS NATURELLES	GJ	
ÉLECTRICITÉ (GWh)	907,4	3 266 479	1 030,7	3 710 547	113,59 %
Agence	46,5	167 355	48,0	172 647	103,16 %
HQD	860,9	3 099 124	982,7	3 537 900	114,16 %
GAZ NATUREL (m ³)	32 217 654	1 220 727	34 825 083	1 319 522	108,09 %
Agence	344 325	13 046	482 935	18 298	140,26 %
Gaz métro	27 943 970	1 058 797	31 382 851	1 189 096	112,31 %
FEÉ ⁵	3 301 821	125 106	2 153 240	81 586	65,21 %
Gazifère	627 538	23 777	806 057	30 541	128,45 %
Mazout léger (litres) - Agence	503 979	19 494	1 181 854	45 714	234,50 %
Mazout lourd (litres) - Agence	0	0	0	0	—
Essence (litres) - Agence	0	0	0	0	—
Diesel (litres) - Agence	0	0	0	0	—
Propane (litres) - Agence	6 299	161	14 076	359	223,21 %
Autres (GJ) - Agence	0	0	0	1 596	—

1. Les résultats des distributeurs d'énergie sont présentés sur l'année financière de l'Agence, soit du 1^{er} avril au 31 mars.
2. Les cibles présentées pour l'Agence ont été revues conformément aux exigences des décisions D-2009-018 et D-2009-046.
3. Les résultats présentés pour Gaz Métro et le FEÉ sont prévisionnels pour les deux derniers trimestres de 2008-2009.
4. Les cibles reçues de Gaz Métro, du FEÉ et de Gazifère dans le cadre de l'élaboration du présent rapport d'avancement sont différentes de celles initialement reçues dans le cadre de l'élaboration du Plan d'ensemble 2007-2010.
5. Les économies de gaz naturel réelles et prévues reçues du FEÉ pour les programmes Novoclimat, Rénoclimat et Éconologis ont été retranchées de leurs cibles et résultats globaux puisque déjà comptabilisées dans ceux de l'Agence.

2.1.1 CONCILIATION DES RÉSULTATS

Le Plan d'ensemble présente, pour la période 2007-2008, des économies d'énergie réelles de 4 984 559 GJ pour les programmes de l'Agence et des distributeurs d'énergie alors que le tableau 1 du présent rapport indique des économies d'énergie réelles de 4 795 932 GJ.

Dans le cadre du présent rapport, les gains réels présentés pour les programmes de l'Agence ont dû être revus en fonction des exigences contenues à la décision D-2009-046, notamment celles ayant trait à l'utilisation des résultats d'évaluation et au gain unitaire électrique du programme Rénoclimat. L'écart en découlant par rapport aux données initialement présentées au Plan d'ensemble pour la période 2007-2008 est toutefois relativement faible, soit 188 628 GJ. Ceci s'explique par le fait que, comme les activités de traitement et de versement des aides financières des programmes Novoclimat, Rénoclimat et Éconologis étaient sous la responsabilité des distributeurs d'énergie réglementés au cours de cette période, les économies d'énergie réelles y ayant trait avaient été calculées sur la base de leurs propres cas types.

Pour les programmes d'HQD, la cible 2007-2008 présentée dans le Plan d'ensemble a été fournie à l'Agence par ce distributeur après la fin de l'année, soit en juin 2008. Celle-ci était en fait constituée de données réelles. Toutefois, la répartition de ces données par trimestre avait été faite sur une base estimative alors que les résultats fournis aux fins du présent rapport d'avancement ont été constitués à partir des résultats réels mensuels, d'où l'écart de 40 GWh apparent sur l'année 2007-2008.

Pour la période 2008-2009, les économies d'énergie réelles découlant des programmes de l'Agence et des distributeurs d'énergie réglementés sont de l'ordre de 5 077 739 GJ. Le tableau présenté à l'annexe G fait état du niveau d'atteinte des cibles de la Stratégie énergétique au 31 mars 2009.

2.2 Indicateurs de performance

Les cinq indicateurs de performance demandés par la Régie dans sa décision D-2009-046 sont présentés à l'annexe H. Les résultats présentés aux tableaux H-1 et H-2 sont prévisionnels alors que ceux présentés aux tableaux H-3 et H-4 sont réels.

Bien que les performances individuelles des programmes formant le Plan d'ensemble soient variables, tous les secteurs d'activité ont atteint une performance supérieure à celle qui était prévue. En conséquence, le coût de revient global sur un horizon de huit ans s'est avéré être plus faible de deux dollars par gigajoule, soit 8 \$/GJ comparativement à 10 \$/GJ. On retrouve à l'annexe H, tableau H-5 des notes méthodologiques quant au calcul des indicateurs.

2.3 Hypothèses de calcul de l'Agence pour la détermination des économies d'énergie

Les hypothèses utilisées par l'Agence pour la détermination des économies d'énergie de ses programmes, telles les économies unitaires, les taux d'opportunisme et autres effets de distorsion retenus ainsi que la durée de vie des mesures sont présentées au tableau I-1 Suivi annuel des caractéristiques, de l'annexe I. Les hypothèses utilisées par chacun des distributeurs d'énergie réglementés sont présentées aux annexes A à D.

Des modifications ont été apportées aux hypothèses utilisées par l'Agence. D'abord, conformément aux directives contenues dans la décision D-2009-046, des économies d'énergie unitaires de 4 000 kWh par participant pour l'électricité est maintenant considérée dans le programme Rénoclimat. De plus, les résultats de l'évaluation du programme Novoclimat volet logements ont été intégrés en considérant des économies unitaires de 3 400 kWh/participant pour l'électricité et de 164 m³/participant pour le gaz naturel, tel que mentionné à la page 31 de la décision D-2009-046. Pour le programme Éconologis, les économies d'énergie unitaires résultant de l'évaluation de ce programme avaient déjà été intégrées dans le Plan d'ensemble déposé le 31 juillet 2008. Enfin, concernant les effets de distorsion du programme Éconologis, le rapport d'évaluation mentionne à la page 2 «...que l'on ne rencontre pas d'effet de distorsion dans ce type de programme...»¹. Aucun ajustement n'a donc été apporté à cet égard.

1. B-9-AEE-9, document 16.2, engagement n° 16 - Rapport d'évaluation complété – Évaluation du programme Éconologis (2004-2006) destiné aux ménages à budget modeste Rapport Final n° de contrat : 32779-06018C.

2.4 Participation aux programmes de l'Agence

Cette section présente une analyse du taux de participation aux programmes de l'Agence. Aucune analyse des résultats n'est présentée en ce qui concerne les programmes des distributeurs d'énergie réglementés, ces analyses étant intégrées dans leurs PGEE respectifs. Les données réelles de l'Agence, en termes de nombre de participants par programme, sont présentées au tableau I-3 dans les grilles de suivi à l'annexe I.

Dans sa décision D-2009-018, la Régie a révisé les objectifs de participation des programmes du secteur résidentiel de l'Agence pour l'année 2008-2009. Le tableau 3 présente les participants prévus, tels que révisés par la Régie dans sa décision², et réels pour les programmes de l'Agence dédiés à la clientèle résidentielle.

TABEAU 3

Participants prévus et réels par forme d'énergie des programmes du secteur résidentiel pour l'année 2008-2009.

2. Les cibles des programmes ont été rétablies sur la base des participants prévus par la Régie au tableau 4 de la décision D-2009-018. Ces participants ont été répartis entre les différents volets des programmes au prorata des cibles 2008-2009 initialement prévues dans le cadre du Plan d'ensemble 2007-2010, sauf pour Éconologis - Volets 1 et 2 - gaz naturel où le ratio de 2007-2008 a été utilisé.

	TOTAL			ÉLECTRICITÉ			GAZ NATUREL			MAZOUT LÉGER			PROPANE			AUTRES		
	Prévu	Réel	% d'atteinte	Prévu	Réel	% d'atteinte	Prévu	Réel	% d'atteinte	Prévu	Réel	% d'atteinte	Prévu	Réel	% d'atteinte	Prévu	Réel	% d'atteinte
PER.101 - RÉNOUCLIMAT																		
Total	20 775	19 813	95 %	17 700	14 210	80 %	1 100	1 073	98 %	1 950	4 319	221 %	25	60	240 %	0	151	—
Évaluation D	15 255	13 303	87 %	12 744	8 854	69 %	865	738	85 %	1 625	3 543	218 %	21	48	229 %	0	120	—
Évaluation E	5 520	6 510	118 %	4 956	5 356	108 %	235	335	143 %	325	776	239 %	4	12	300 %	0	31	—
Ratio E/D	36 %	49 %	—	39 %	60 %	—	27 %	45 %	—	20 %	22 %	—	19 %	25 %	—	—	26 %	—
PER.102 - NOVOCLIMAT																		
Volet unifamilial	2 437	3 143	129 %	2 200	2 802	127 %	235	338	144 %	1	2	200 %	1	1	100 %	0	0	—
Volet logements	1 345	483	36 %	1 325	443	33 %	20	40	200 %	0	0	—	0	0	—	0	0	—
PER.501 - ÉCONOLOGIS																		
Total	26 785	22 860	85 %	25 900	21 887	85 %	160	133	83 %	700	736	105 %	25	7	28 %	0	97	—
Volet 1	14 777	12 892	87 %	14 115	12 132	86 %	121	108	89 %	522	549	105 %	19	6	32 %	0	97	—
Volet 2	12 008	9 968	83 %	11 785	9 755	83 %	39	25	64 %	178	187	105 %	6	1	17 %	0	0	—

2.4.1 ANALYSE SPÉCIFIQUE PAR PROGRAMME DE L'AGENCE

A) Rénoclimat

Les évaluations D (avant travaux) et E (après travaux) réalisées au cours de la période 2008-2009 correspondent respectivement à 87 % et 118 % des cibles de participation revues en fonction du tableau 4 de la décision D-2009-018.

Au global, le nombre de participants au programme (D et E confondues) a cru de 52 % par rapport à 2007-2008, croissance principalement attribuable à l'augmentation substantielle du nombre d'évaluations après travaux réalisées. Ainsi, le taux de migration des évaluations avant travaux en évaluation après travaux initialement prévu à 36 % a en réalité atteint 49 %, confirmant du coup l'efficacité des efforts consentis à mieux cibler les participants susceptibles de réaliser des travaux.

B) Novoclimat unifamilial

Les résultats du volet unifamilial du programme Novoclimat démontrent que ce programme rencontre les objectifs établis, et ce, pour toutes les formes d'énergie. C'est près de 30 % de plus de maisons qu'en 2007-2008 qui ont été certifiées Novoclimat au cours de l'année 2008-2009.

Tout comme pour le programme Rénoclimat, on constate un taux de croissance tant dans la maison conventionnelle (28 %), la maison usinée (56 %) que les plex (67 %), et ce, par rapport à l'année 2007-2008.

Les diverses activités d'information auprès des entrepreneurs en construction de même que les campagnes promotionnelles ont un impact sur cette augmentation de la participation au programme.

C) Novoclimat logements

L'année 2008-2009 a été une année charnière pour le volet logements du programme Novoclimat avec un nombre record de 2 326 logements en construction comparativement à 696 à pareille date en 2007-2008. Toutefois, les résultats pour ce programme démontrent un taux d'atteinte de 36 % uniquement par rapport aux cibles prévues.

La non-adéquation entre le niveau d'atteinte de la cible et la croissance significative d'inscription au programme est expliquée par le fait que les unités de logements sont comptabilisées dans les résultats uniquement lorsqu'elles sont certifiées. L'écart entre les unités de logements inscrites et celles certifiées est quelquefois de plusieurs mois et même dans certains cas supérieur à un an. Fait important à noter, cet écart entre les unités inscrites et certifiées est présent à chaque année.

D) Éconologis

Avec un taux de réalisation de 87 % de la cible pour le volet 1 du programme et de 83 % pour le volet 2, les efforts consentis en 2008-2009, bien que pouvant encore être améliorés, permettent de rencontrer les objectifs établis.

Le taux de croissance entre 2007-2008 et 2008-2009 permet également de tirer la même conclusion. Pour le volet 1 du programme, soit les visites et les conseils personnalisés, on peut voir un taux de croissance de 26 % entre les 2 années. Ce pourcentage est de 385 % si l'on regarde le volet 2, soit celui de l'installation des thermostats.

3. État d'avancement du Plan d'ensemble : utilisation des sommes provenant de la quote-part : volet programmes, interventions et budget de l'Agence

3.1 Rapport d'avancement portant sur chaque intervention et programme inclus dans la quote-part

La grille de suivi annuel des caractéristiques, la grille de suivi annuel des résultats et la grille de suivi budgétaire se trouvent à l'annexe I.

En ce qui concerne les travaux en lien avec le développement des programmes et des interventions en 2008-2009, on retrouve dans les sections ci-après un état d'avancement sommaire de ce qui a été réalisé par secteur d'activité. Considérant les enjeux pour les carburants et les combustibles, un accent particulier a été mis sur le secteur des transports. L'explication des écarts entre les sommes budgétées et le réel sera présentée lors du dépôt des états financiers vérifiés, soit d'ici le 12 juin 2009.

3.1.1 RÉSIDENTIEL

En plus de la poursuite de la commercialisation des programmes Rénoclimat, Novoclimat et Éconologis, les efforts en 2008-2009 ont été concertés principalement à la conception du programme de rénovation pour les ménages à faible revenu. De plus, l'Agence a entrepris des travaux en vue d'étendre la clientèle admissible pour Rénoclimat (plex) et pour Novoclimat, notamment dans les régions nordiques.

3.1.2 AFFAIRES

L'Agence a accordé une priorité au développement d'un volet d'étude de faisabilité pour la clientèle utilisant le mazout et le propane. Les travaux ont porté principalement sur l'acquisition de données pour ces deux formes d'énergie et pour l'analyse des paramètres d'un programme. De plus, des discussions préliminaires ont eu lieu avec les représentants du secteur municipal.

3.1.3 INDUSTRIEL

L'Agence a poursuivi ses travaux dans le cadre de l'élaboration du projet-pilote sur les serres et a échangé avec les distributeurs d'énergie quant aux audits réalisés dans le cadre de leurs PGEÉ respectifs.

En ce qui concerne le développement d'une intervention dans le secteur de l'agroalimentaire, des échanges ont eu lieu avec l'Union des producteurs agricoles. L'Agence entend entreprendre une évaluation des potentiels technico-économiques de ce secteur, laquelle pourra s'inscrire dans la mise à jour des potentiels pour les carburants et combustibles demandée par la Régie.

L'Agence a également analysé la possibilité de mettre en place un programme de financement en efficacité énergétique. Une analyse externe sur les besoins du secteur industriel en matière de financement sera effectuée au cours des prochaines semaines, à la suite d'un appel d'offres lancé par l'Agence au printemps 2009.

Une première analyse sur la possibilité de mettre en place un programme de gestion de l'énergie a été réalisée durant l'année 2008-2009. Les résultats de cette étude démontrent que cette approche est profitable. L'Agence poursuit ses travaux dans le développement de ce programme.

3.1.4 TRANSPORTS

Les travaux effectués dans le cadre du Programme incitatif à l'achat de véhicules légers neufs à faible consommation ont débuté par une étude d'opportunité réalisée essentiellement à l'interne au cours de l'automne et de l'hiver 2007-2008.

Par la suite, un premier mandat a été confié pour la réalisation d'étude de marché en février 2008. Cette étude devait permettre de fournir les renseignements nécessaires pour établir les paramètres d'opération du programme. Compte tenu du contexte économique particulier dans lequel s'est déroulé le sondage de cette étude (avril et mai 2008) et des conclusions de l'étude (novembre 2008), l'Agence a décidé de poursuivre son analyse du marché avant de finaliser la conception du programme avec deux autres études soit

- un complément de sondage auprès des personnes qui ont participé à la première étude et qui avaient l'intention d'acheter un véhicule au cours des 6 premiers mois suivant l'entretien téléphonique;
- des groupes de discussion afin de recueillir des opinions sur les différents aspects du programme.

À la suite de la décision de la Régie, l'Agence doit modifier ses travaux de développement afin d'étudier les programmes de redevance/remise et de droits d'immatriculation modulés en fonction de la consommation énergétique des véhicules, tel que demandé par la Régie. Il est à noter que les études citées précédemment servent notamment de référence dans le cadre des travaux de l'Agence sur les systèmes de redevance/remise et de droits d'immatriculation modulés.

En ce qui concerne le Programme de formation des conducteurs de véhicules légers aux comportements de conduite éconergétique, les travaux d'élaboration ont débuté au printemps 2007 avec une étude d'opportunité réalisée à l'interne. La mise en place d'un projet-pilote est maintenant amorcée et a notamment pour but de démontrer la rentabilité de cette mesure en contexte d'entreprise. Un contrat a été octroyé à l'entreprise Virage Simulation (en collaboration avec le CAA-Québec, le Centre de formation en transport de Charlesbourg (CFTC) et le Centre de formation du transport routier Saint-Jérôme (CFTR)) pour le développement et la livraison de la formation et un second contrat a été donné à l'entreprise Isaac Instruments pour la deuxième phase du projet-pilote. Le fournisseur s'est associé à FPIInnovations-FERIC et à Intercel pour livrer les ordinateurs de bord, assurer la gestion du projet et analyser les données. Des ententes de collaboration seront conclues avec les entreprises qui participeront au projet.



La livraison de la formation a été déplacée de juin 2009 à septembre 2009, notamment pour ne pas interférer avec la période de vacances des participants. L'installation des ordinateurs de bord est néanmoins planifiée dès le mois de juin 2009 ce qui permettra de récolter des données pour l'établissement du cas référence pendant plusieurs semaines avant la formation. Après cette dernière, un suivi des performances de conduite sera effectué et des comparaisons seront établies avec le cas référence. La fin du projet-pilote est prévue au début de l'automne 2010 mais des rapports intermédiaires sont attendus avant afin d'évaluer l'efficacité de la formation en termes d'économie d'énergie.

L'Agence a également préparé les devis pour deux appels d'offres concernant d'une part, une étude de marché sur le profil de la conduite des véhicules lourds au Québec et, d'autre part, le développement de matériel de formation à l'écoconduite de tels véhicules ainsi que le mesurage en situation réelle de son incidence sur la consommation de carburant.

Les travaux d'élaboration du Programme d'inspection et d'entretien des véhicules légers existants ont débuté au printemps 2008 avec une étude d'opportunité réalisée à l'interne. En parallèle, depuis l'automne 2008, l'Agence participe activement au comité consultatif mis en place par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Ce comité a pour but de mettre en place un programme obligatoire visant l'inspection et l'entretien des gaz réglementés (CO et HC). L'Agence travaille à inclure dans l'inspection obligatoire des éléments directement reliés à l'efficacité énergétique et qui ont une valeur ajoutée par rapport aux inspections envisagées par le MDDEP.

Des cliniques d'inspection sont notamment planifiées à moyen terme afin de déterminer l'état actuel du parc de véhicules légers existants. Cet exercice permettra d'évaluer les potentiels d'amélioration en termes de consommation de carburant et d'établir ultimement l'effet des mesures de l'Agence et du MDDEP.

3.1.5 NOUVELLES TECHNOLOGIQUES

Dans le cadre du Programme de promotion de l'efficacité énergétique (PPEE), neuf projets ont été acceptés en 2008-2009, soit

PROMOTEUR	AIDE FINANCIÈRE TOTALE	BRÈVE DESCRIPTION
Benco	117 500 \$	- Projet d'électrification d'un tracteur de remorquage
CanmetÉNERGIE	134 000 \$	- Projet de ventilation par déplacement
Écosens Énergie	114 640 \$	- Projet de démonstration d'une chaudière à la biomasse de 100 kW
Ener21	125 000 \$	- Projet d'implantation d'un procédé de gestion de l'énergie et de suivi en temps réel de données énergétiques dans 5 petites et moyennes entreprises industrielles de type multisource
FPIInnovations	25 000 \$	- Projet EnergoTest 2008, démonstrations de technologies en transport routier visant à réduire la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre
Pétroles Sherbrooke	65 000 \$	- Projet de précommercialisation et de mesurage de collecteurs solaires autonomes à air chaud pour la clientèle au mazout
Énergie Matrix	12 000 \$	- Projet de RD et d'expérimentation d'un système de chauffage de l'air frais modulaire (solaire thermique)
RM2J	164 250 \$	- Projet permettant de valider les performances de la technologie RM2J qui limite la puissance des moteurs de camions de série classe 8 et classe 7 en fonction du poids transporté
9202-4231 Québec (M. Stéphane Tremblay)	81 592 \$	- Projet impliquant l'adaptation, pour 5 maisons, de chaudières à l'huile pour pouvoir chauffer à la granule

De plus, quatre projets ont été complétés en 2008-2009, soit

- **FPIInnovations** (projet PPEE 2007-2008, aide financière totale 47 000 \$) : Dans le cadre de l'initiative EnergoTest 2007 de FPIInnovations, 19 technologies/configurations de véhicules lourds ont été testées sur la piste du Centre d'essais pour véhicules automobiles (CEVA) de Transports Canada à Blainville (13 des 19 technologies/configurations ont présenté des économies d'énergie positives). Les résultats les plus favorables quant aux économies de carburant ont été des technologies aérodynamiques (économies jusqu'à 7 %) et des pneus larges (économies jusqu'à 10 %). Un second volet du projet de FPIInnovations a permis de démontrer que les données d'exactitude et de précision varient selon les fabricants et selon les modèles de moteurs, d'où l'importance de réaliser un calibrage adéquat des ECM. FPIInnovations a d'ailleurs développé un guide de calibration pour les ordinateurs de bord durant le projet.
- **Les Serres Daniel Lemieux / Soleno Textiles** (projet PPEE 2007-2008, aide financière totale 15 000 \$) : Le projet de mesurage avait pour but de démontrer les avantages de tapis capillaires chauffants Aquathermat ainsi que de la géothermie pour le chauffage d'une serre et le départ de plantes ornementales. Des améliorations de plus de 30 % du taux de croissance des plants et des économies d'énergie de 16,2 % ont été observées par rapport à la serre témoin utilisant un système de chauffage traditionnel au mazout n° 2. Pour le système à la géothermie, le coût de chauffage a été de 4,5 ¢/kWh net de chauffe (par rapport à 9,3 ¢/kWh net pour la serre témoin). Toutefois, il reste encore des apprentissages à faire pour optimiser le design du système de géothermie et pour comparer sa rentabilité par rapport à d'autres technologies offertes aux serriculteurs.
- **Système Électrique Xian** (projet PPEE 2007-2008, aide financière totale 48 500 \$) : L'entreprise a réalisé un projet de démonstration de son recycleur d'énergie cinétique récupérant l'énergie de freinage de véhicules. Le recycleur a servi de dos d'âne et a généré de l'électricité en circuit fermé, c'est-à-dire de façon indépendante du réseau d'Hydro-Québec. Les résultats démontrent que le recycleur a retiré de 10 % à 15 % de l'énergie cinétique théorique totale durant la décélération du véhicule, représentant une puissance de 150 W. Il a été noté durant le projet que le recycleur était quelque peu bruyant, que le rendement global du système au point de vue énergétique ainsi que le profil du recycleur pourraient être optimisés (ce qui pourrait être réalisé avec les prochaines versions du recycleur).

- **FPIInnovations** (projet PPEE 2008-2009, aide financière totale de 25 000 \$) : Dans le cadre de l'initiative EnergoTest 2009 de FPIInnovations (suite de l'initiative EnergoTest 2008 financée par l'Agence), 16 technologies de véhicules lourds ont été testées sur la piste du Centre d'essais pour véhicules automobiles (CEVA) de Transports Canada à Blainville (13 des 16 technologies ont présenté des économies d'énergie positives). Douze autres essais comparatifs, notamment en ce qui concerne des types de configuration des remorques et du type de conduite, ont été réalisés (avec économies de carburant potentielles).

L'Agence entend diffuser les résultats des projets complétés et suivre le développement des produits qui ont été démontrés ainsi que leur appropriation par les consommateurs.

Par ailleurs, le développement du projet-pilote solaire a été poursuivi au cours de l'année 2008-2009 de même que l'analyse de différents moyens pour donner suite à l'orientation exprimée par le gouvernement dans la Stratégie énergétique de demander à l'Agence de prioriser le développement des bioénergies dans le cadre de son mandat en nouvelles technologies.

3.1.6 INFORMATION, SENSIBILISATION, ÉDUCATION ET FORMATION

L'Agence a établi les bases en vue de développer une culture de l'efficacité énergétique. En plus de la réalisation d'une première phase de la campagne sociétale, l'Agence a revu son site Internet afin de faciliter l'accès à de l'information de première ligne.

Dans le secteur de l'éducation, l'Agence a accentué ses contacts avec le réseau de l'enseignement tant au niveau primaire, secondaire que post-secondaire. De plus, une recherche sur les besoins des enseignants à l'égard du matériel éducatif ayant trait à l'efficacité énergétique et aux nouvelles technologies a été réalisée.

3.2 ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers comprenant le comparatif avec le dernier budget soumis dans le dossier R 3671-2008, lequel a été corrigé pour tenir compte des décisions D-2009-018 et D-2009-046, sont présentés à l'annexe J. Compte tenu des modifications relatives à ces deux décisions, les données n'ont pas encore toutes été analysées ni vérifiées. Les données réelles, de même que les écarts, seront soumis à la suite de la production des états financiers vérifiés par le vérificateur général, soit d'ici le 12 juin 2009.

3.3 SÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS ENTRE ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES ET NON RÉGLEMENTÉES

La séparation des états financiers entre les activités réglementées et non réglementées, les règles de séparation utilisées et la comparaison des données résultantes en mode budgétaire et réel seront déposées à la Régie au plus tard le 12 juin 2009.

3.4 NOMBRE ÉQUIVALENT TEMPS COMPLET (ETC) RÉEL COMPARÉ AU BUDGET ET JUSTIFICATION DES DIFFÉRENCES

L'établissement des prévisions budgétaires 2008-2009 de l'Agence s'est fait sur la base d'un nombre d'ETC totalisant 70,5 (voir pièce B-108, engagement 42). Au 31 mars 2009, le nombre d'ETC à l'Agence totalisait 71.

3.5 RÉPARTITION DES COÛTS EN MODE RÉEL COMPARÉE À LA RÉPARTITION EN MODE BUDGÉTAIRE

Deux tableaux (tableau de continuité et tableau présentant les taux) expliquant les modifications apportées aux clés de répartition sont présentés à l'annexe K.

3.6 MISE À JOUR DES CLÉS DE RÉPARTITION, LE CAS ÉCHÉANT

L'information quant à la mise à jour des clés se trouve à l'annexe K.

4. Suivi des décisions de la Régie

DÉCISION D-2008-018, PAGE 20

« La Régie note que l'Agence propose d'allouer 85 % des coûts de ce programme au mazout et 15 % au propane. La Régie demande à l'Agence de valider dans le prochain état d'avancement du Plan d'ensemble cette proportion de 15 % allouée au propane. »

Aucune source de données, aucune référence ou aucun organisme telle l'Association québécoise du propane fait état ou détient la part de marché du propane dans les secteurs commercial et institutionnel. Par ailleurs, les coûts pour obtenir cette information auprès de la clientèle seraient considérables.

Pour estimer la part du propane dans les secteurs commercial et institutionnel au Québec, l'Agence utilise donc les données de la Base de données complète sur la consommation d'énergie diffusée par l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) de Ressources naturelles Canada. Le tableau 4 présente, en pétajoules, la bilan de la consommation énergétique de ce secteur au Québec en 2006.

TABLEAU 4

CONSOMMATION D'ÉNERGIE SECONDAIRE DES SECTEURS COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL AU QUÉBEC SELON LA FORME D'ÉNERGIE, 2006 (PJ)	
Électricité	125,8
Gaz naturel	66,8
Mazout léger et kérosène	21,8
Mazout lourd	11,5
Vapeur	0
Autres (incluant le charbon et le propane)	4,2
Total	230,2

À partir de ce tableau, les hypothèses pour calculer la proportion du mazout léger par rapport à celle du propane ont été les suivantes :

- les efforts seront exclusivement consentis pour offrir des programmes et des interventions aux consommateurs de mazout léger et de propane;
- les parts du kérosène et du charbon dans le bilan de la consommation sont négligeables et donc ramenées à 0.

Sur la base de ces hypothèses, il est possible de calculer l'importance relative du mazout léger par rapport à celle du propane dans le bilan de la consommation des secteurs commercial et institutionnel au Québec. Pour 2006, l'importance relative de ces deux formes d'énergie est présentée au tableau 5.

TABEAU 5

IMPORTANCE RELATIVE DU MAZOUT LÉGER ET DU PROPANE DANS LE BILAN DE LA CONSOMMATION DES SECTEURS COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL AU QUÉBEC EN 2006		
Forme d'énergie	Consommation (PJ)	Importance relative
Mazout léger	21,8	84 %
Propane	4,2	16 %
Total (mazout léger et propane)	26	100 %

À noter qu'en 2005, sur la base des renseignements disponibles auprès de l'OEE, le ratio était de 85 % et 15 %, lequel avait été utilisé pour établir la clé de répartition. Un ajustement de la clé sera fait pour refléter le nouveau pourcentage de 2006.

DÉCISION D-2008-018, PAGE 23

«La Régie demande à l'Agence de clarifier, dans le prochain état d'avancement, les coûts directs de formation qu'elle prévoit défrayer pour le PETR.201, ainsi que les raisons pour lesquelles elle ne prévoit aucun effet d'opportunisme, aucun effet rebond, aucun effet de renouvellement et aucun effet d'effritement de cette mesure pendant cinq ans.»

Le montant de 234 \$ fait référence au surcoût que doit défrayer un transporteur pour la formation de l'un de ses conducteurs. Ce montant se compose de :

- Salaire d'un conducteur pour 4 heures de formation	80 \$
- Coût d'utilisation d'un véhicule lourd pour la formation pratique	150 \$
- Coût de formation du gestionnaire par conducteur (1 gestionnaire par 50 conducteurs formés)	4 \$
- Coût par conducteur formé	234 \$

Ce montant est supporté par les participants au programme et ne doit donc pas être intégré au budget de l'Agence.

Dans la conception actuelle du programme, il est prévu que l'Agence supporte un montant équivalent à 240 \$ par conducteur formé pour offrir la formation. Ce montant comprend :

- Coût du formateur des conducteurs / conducteur	220 \$
- Coût du formateur de gestionnaire / conducteur	20 \$
- Coût par conducteur	240 \$

À noter que les données présentées ci-haut sont des estimations préliminaires. Le projet-pilote permettra de les déterminer avec plus de précision.

Par ailleurs, aucun effet de distorsion n'est pris en compte dans les paramètres du programme PETR.201 faute de documentation valable sur le sujet. L'Agence prendra en compte les effets de distorsion applicables identifiés dans le cadre du projet-pilote.

PAGE 19

« Elle (l'Agence) a prévu corriger l'imputation pour la provision sur prêt à risque de recouvrement dans l'exercice financier 2008-2009. La Régie demande donc à l'Agence de présenter distinctement la correction relative à l'exercice 2007-2008 ainsi que sa répartition entre formes d'énergie dans son rapport sur l'EA 2008-2009. »

PAGE 58

« La Régie demande à l'Agence de déposer, dans les 30 jours suivant la présente décision, la répartition des charges réelles 2007-2008, selon les directives énoncées par la Régie dans la décision D-2009-018, quant à la répartition des charges de rémunération et de fonctionnement des programmes pour lesquels il y a des participants. Pour les autres charges, la Régie accepte les facteurs proposés par l'Agence. »

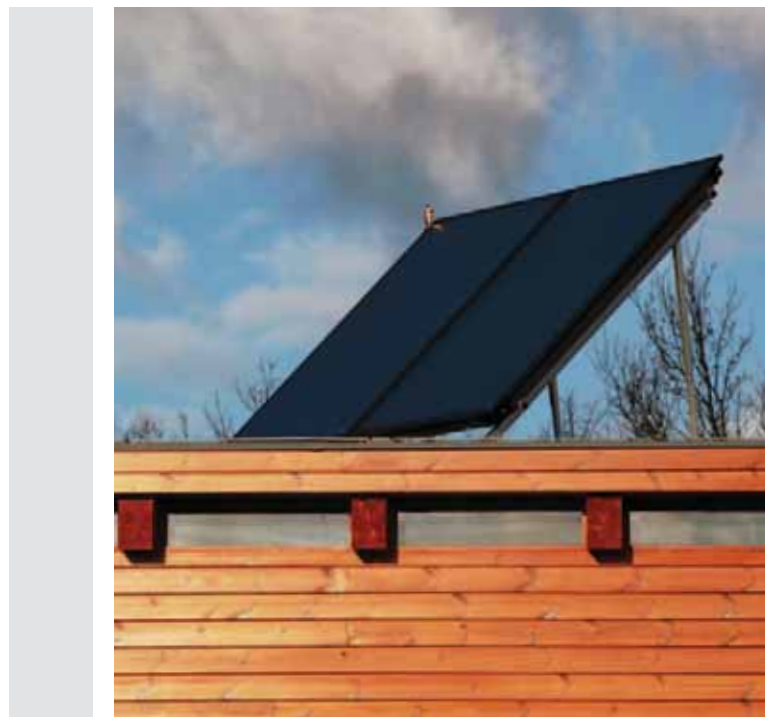
Comme demandé par la Régie, les corrections quant à l'imputation pour les prêts à risque de même que les charges réelles pour l'exercice financier 2007-2008 ont été faites. Le tableau de l'annexe L présente les charges réelles 2007-2008 réajustées.

DÉCISION D-2008-046, PAGE 59 [246]

« À cette fin, la Régie demande que l'Agence propose, dans les 30 jours suivant la présente décision, un nouveau facteur de répartition pour les programmes du secteur Nouvelles technologies. »

Dans sa décision interlocutoire rendue le 10 mars 2009, la Régie reconnaît que « [...] le principe de l'utilisateur payeur, et plus spécifiquement le lien de causalité des coûts, doit être respecté en priorité dans une étude de répartition des coûts. »

En ce sens, la décision D-2009-018 revoit les facteurs de répartition proposés dans la cause R 3671-2008 et émet des directives quant aux clés à utiliser pour répartir, par forme d'énergie, le revenu requis relatif à certains postes budgétaires. Pour le secteur Nouvelles technologies, la Régie profite de cette décision pour manifester sa préoccupation quant à « [...] l'utilisation de la clé de répartition 13 (bilan énergétique global), pour répartir les coûts des programmes du secteur Nouvelles technologies. »



Considérant toutefois la réduction des budgets relatifs aux programmes de ce secteur pour la période 2008-2009, la Régie autorise exceptionnellement l'utilisation du bilan énergétique global pour répartir ce revenu requis par forme d'énergie³.

Dans sa décision finale rendue le 17 avril 2009, la Régie demande la création d'un groupe de travail ayant pour mandat d'effectuer un examen approfondi des facteurs de répartition proposés par l'Agence et de statuer sur l'approche à suivre lors des prochains exercices de répartition du revenu requis.

Comme les recommandations de ce groupe de travail ne seront pas connues avant le dépôt du présent Rapport d'état d'avancement, la Régie demande à l'Agence de lui proposer, dans les 30 jours, un nouveau facteur de répartition pour les budgets 2009-2010 relatifs aux programmes du secteur Nouvelles technologies, indiquant qu'elle n'a pas été convaincue « [...] que la clé 13 permet d'établir un lien de causalité adéquat entre la charge et le type d'énergie visé. »

Le facteur de répartition initialement proposé par l'Agence pour répartir le revenu requis des programmes du secteur Nouvelles technologies correspond au bilan global de la consommation énergétique du Québec (clé 13). Cette approche se justifie du fait que, comme les projets à retenir dans le cadre de ces programmes ne sont pas connus d'avance, toutes les formes d'énergies sont a priori susceptibles d'en bénéficier. Une fois les projets connus, les charges réelles sont réaffectées en conséquence.

De manière à permettre une attribution plus directe du revenu requis par forme d'énergie, la Régie demande de revoir cette approche basée sur la clé 13. En ce sens, l'application d'un facteur de répartition spécifique à chacun des programmes du secteur Nouvelles technologies est à envisager.

Pour la période 2009-2010, la Régie autorise des budgets pour l'exploitation du programme PENT.101 – Technoclimat – Volet d'aide à l'innovation en énergie, pour la mise en œuvre du projet-pilote PENT.102 – Chauffe-eau solaires domestiques ainsi que pour la conception des programmes PENT.107 / PENT.108 – Soutien à la géothermie et à la production d'énergie solaire, PENT.109 – Mise en réseau et PENT.110 – Biocarburants. Les sous-sections suivantes proposent, pour chacun de ces programmes, la méthode de répartition permettant une attribution plus directe du revenu requis par forme d'énergie.

A) PENT.101 – Technoclimat – Volet d'aide à l'innovation en énergie

Le programme PENT.101 a pour objectif d'encourager la recherche, le développement et la démonstration de technologies d'efficacité énergétique et de production d'énergie émergente jusqu'aux étapes de précommercialisation, de valorisation, de transfert et de diffusion des résultats.

Ce programme, aussi connu sous l'appellation Programme de promotion de l'efficacité énergétique (PPEE), a été en opération à l'Agence pendant quelques années avant d'être intégré sous sa forme actuelle au premier Plan d'ensemble 2007-2010. Son cadre normatif a été actualisé de manière à tenir compte du nouveau contexte d'opération découlant de l'élargissement du mandat de l'Agence et des nouvelles cibles d'efficacité énergétique fixées pour toutes les formes d'énergie dont les produits pétroliers. Son historique préalable au premier Plan d'ensemble peut toutefois difficilement être utilisé pour établir quelque lien que ce soit entre les projets ayant été retenus et ceux à venir.

Sous sa forme actuelle, le programme PENT.101 est en opération depuis 2007. Au cours des périodes 2007-2008 et 2008-2009, respectivement 12 et 9 projets ont été retenus⁴. Ceux-ci visent tous le développement de technologies qui permettront ultimement de réduire la consommation d'une ou de plusieurs des formes d'énergie traditionnelles que sont l'électricité, le gaz naturel, le mazout léger, le mazout lourd, l'essence, le diesel et le propane soit par une efficacité énergétique accrue, soit par la production d'énergie émergente.

3. À l'exception du budget relatif au projet-pilote PENT.102 - Chauffe-eau solaires domestiques, lequel est réparti sur la base de la clé 4A (bilan de la consommation énergétique du secteur résidentiel au Québec en 2006). Notons ici que, conformément à la décision D-2009-018, la clé 4A est utilisée en remplacement de la clé 4B.

4. Dix des projets retenus en 2007-2008 et pour lesquels une entente a été conclue sont présentés dans le rapport annuel 2007-2008 de l'Agence. À noter que les déboursés propres à chacun des projets retenus peut se faire sur plus d'une année.

De manière à permettre une attribution directe des charges réelles investies dans le cadre de ce programme, les formes d'énergie traditionnelles spécifiquement visées par chacun des projets retenus en 2007-2008 et en 2008-2009 ont été identifiées. Pour chacune de ces périodes, les résultats de cet exercice peuvent être utilisés pour établir la répartition entre les formes d'énergie visées par les projets retenus. Celle-ci peut être établie selon deux approches :

- 1) Ventilation selon les charges réelles attribuées à chacune des formes d'énergie : Calculer les charges réelles totales attribuées à chacune des formes d'énergie et construire une clé en reflétant l'importance relative par rapport aux charges réelles totales du programme.
- 2) Ventilation selon les pourcentages attribués à chacune des formes d'énergie : Calculer le pourcentage total attribué à chaque forme d'énergie et construire une clé en reflétant l'importance relative par rapport aux pourcentages totaux attribués pour l'ensemble du programme (nombre de projets X 100 %).

Le tableau 6 présente, pour les projets retenus en 2007-2008 et 2008-2009, les ventilations obtenues par forme d'énergie selon ces deux approches. Aux fins de comparaisons ultérieures, il présente également la ventilation initialement utilisée pour répartir par forme d'énergie le revenu requis du secteur Nouvelles technologies, soit la clé 13.

TABLEAU 6

VENTILATION	ÉLECTRICITÉ	GAZ NATUREL	MAZOUT LOURD	MAZOUT LÉGER	ESSENCE	DIESEL	PROPANE
2007-2008 R							
Approche 1	34,42 %	20,06 %	2,82 %	6,79 %	2,32 %	33,58 %	0,00 %
Approche 2	36,47 %	13,96 %	1,87 %	13,21 %	8,17 %	26,31 %	0,00 %
2008-2009 R							
Approche 1	17,79 %	8,78 %	4,60 %	31,96 %	0,00 %	36,56 %	0,31 %
Approche 2	18,63 %	9,23 %	3,89 %	34,52 %	0,00 %	33,33 %	0,40 %
Bilan global							
Clé 13	46,30 %	14,40 %	3,88 %	3,86 %	19,88 %	10,80 %	0,87 %

Comme il est possible de le constater, la ventilation obtenue est relativement différente d'une période à l'autre quelle que soit l'approche utilisée. Le fait que les projets retenus au cours d'une période ne soient pas en lien avec ceux retenus au cours de la période suivante constitue une limite à l'utilisation d'un facteur de répartition basé sur l'historique du programme. Bien qu'ici cet historique soit relativement court, la tendance que suivra l'écart avec le temps demeure du domaine de l'hypothèse.

Ceci étant dit, ces ventilations peuvent être utilisées pour comparer la précision de deux facteurs de répartition, l'un basé sur l'historique du programme et l'autre sur le bilan global de la consommation énergétique du Québec (clé 13). Pour ce faire, l'exercice consiste à établir lequel de ces deux facteurs aurait permis de prédire avec la plus grande précision la ventilation par forme d'énergie relative aux projets retenus au cours de la période 2008-2009.

Le tableau 7 présente les résultats de cet exercice. Plus particulièrement, il présente, pour ces deux facteurs, la différence par forme d'énergie ainsi que la différence moyenne et l'écart type pour l'ensemble de la ventilation.

TABLEAU 7

DIFFÉRENCES PAR RAPPORT À 2008-2009 R SELON LES DEUX FACTEURS									
	ÉLECTRICITÉ	GAZ NATUREL	MAZOUT LOURD	MAZOUT LÉGER	ESSENCE	DIESEL	PROPANE	MOYENNE	ÉCART TYPE
Facteur basé sur l'historique 2007-2008 R									
Approche 1	16,63 %	11,29 %	1,77 %	25,17 %	2,32 %	2,98 %	0,31 %	8,64 %	9,42 %
Approche 2	17,85 %	4,73 %	2,02 %	21,31 %	8,17 %	7,02 %	0,40 %	8,78 %	7,91 %
Facteur basé sur le bilan global (clé 13)									
Approche 1	28,51 %	5,63 %	0,72 %	28,10 %	19,88 %	25,76 %	0,56 %	15,60 %	12,86 %
Approche 2	27,68 %	5,18 %	0,01 %	30,66 %	19,88 %	22,53 %	0,47 %	15,20 %	13,03 %

La comparaison des deux facteurs proposés permet de constater que celui basé sur le bilan global est marqué d'une différence moyenne et d'un écart type nettement plus élevés que dans le cas du facteur basé sur l'historique. De ce constat, ce dernier facteur semble être celui ayant la plus grande précision.

En ce qui concerne les deux approches proposées, les résultats de ce tableau indiquent que, pour le facteur basé sur l'historique 2007-2008, la différence moyenne obtenue des deux approches est relativement semblable, mais que l'écart type de la première est nettement supérieur. Pour le facteur basé sur le bilan global, les résultats de ce tableau indiquent que les deux approches offrent une différence moyenne et un écart type relativement semblables. De ces constats, la seconde approche semble préférable puisque pour une différence moyenne relativement semblable à celle de la première, l'écart autour de la moyenne tend à être moins important. Qui plus est, considérant que l'exercice consiste à prédire quelles formes d'énergie seront visées par les projets à venir, l'approche basée sur les charges réelles peut induire une surévaluation de la part attribuée à une forme d'énergie, notamment si l'un des projets se voit accorder un montant supérieur aux autres et qu'il ne vise qu'une seule forme d'énergie.

En somme, le facteur de répartition basé sur l'historique des pourcentages réels attribués à chacune des formes d'énergie semble offrir une plus grande précision pour attribuer le revenu requis relatif au programme PENT.101. Dans le cadre de l'établissement du revenu requis 2009-2010, l'Agence propose donc l'utilisation d'un facteur construit sur la base de l'historique des projets retenus en 2007-2008 et 2008-2009.

Toutefois, considérant qu'aucun des facteurs analysés ici n'est parfait, l'arbitrage entre ceux-ci devra être discuté dans le cadre du groupe de travail en charge de statuer sur l'approche à suivre pour la répartition du revenu requis.

TROIS AUTRES APPROCHES SONT ENVISAGEABLES :

L'utilisation de l'historique des distributeurs d'énergie pour les programmes visant à promouvoir l'innovation technologique pourrait être envisagée comme première approche. Les projets composant cet historique sont toutefois destinés à une forme d'énergie spécifique, que ce soit l'électricité ou le gaz naturel. Dès lors, leur utilisation pour prédire les formes d'énergies qui seront visées par un programme d'innovation technologique destinés à plus d'une forme d'énergie apparaît peu utile. Au plus, il semble que cet historique pourrait être utilisé pour prédire les catégories de tarifs visés par les projets généralement retenus dans ce type de programme.

Du fait que les distributeurs d'énergie offrent déjà, pour leur forme d'énergie respective, des programmes visant à promouvoir l'innovation technologique, une deuxième approche de répartition excluant l'électricité et le gaz naturel peut sembler envisageable. Plus particulièrement, l'utilisation d'une clé de répartition construite sur l'hypothèse que les projets retenus dans le cadre du programme PENT.101 seront exclusivement destinés aux formes d'énergie non desservies par les programmes des distributeurs d'énergie pourrait être envisagée. Cependant, considérant l'historique des projets retenus dans le cadre du programme PENT.101 au cours des périodes 2007-2008 et 2008-2009, il semble que cette hypothèse ne soit pas vérifiée en réalité.

Comme dernière approche et de façon optimale, le facteur de répartition utilisé pour répartir les budgets relatifs au programme PENT.101 devrait non pas refléter l'historique, mais bien le potentiel résiduel des projets à réaliser pour chacune des formes d'énergie. Évidemment, dans la pratique, une telle approche est difficile, voir impossible à réaliser et ne peut donc pas être considérée.

B) PENT.102 – Projet-pilote sur les chauffe-eau solaires domestiques

Le revenu requis relatif au projet-pilote PENT.102 - Chauffe-eau solaires domestiques est réparti selon la clé 4A, soit le bilan de la consommation énergétique du secteur résidentiel au Québec en 2006.

Bien que l'utilisation de cette clé de répartition ne soit pas remise en question par la Régie, l'Agence propose que, de manière à permettre une attribution plus directe du revenu requis, une nouvelle clé de répartition basée sur le bilan de la consommation énergétique destinée au chauffage de l'eau dans le secteur résidentiel au Québec soit utilisée en remplacement de la clé 4A.

Par ailleurs, dans sa décision D-2009-018, la Régie demande à ce que le projet-pilote soit prioritairement destiné aux marchés où les coûts évités sont les plus élevés, notamment dans les réseaux autonomes. De ce fait, l'utilisation d'un facteur de répartition basé sur le bilan de la consommation énergétique destiné au chauffage de l'eau dans les réseaux autonomes pourrait ultimement être envisagée.



C) Programme en conception (PENT.107, 108, 109 et 110)

Dans sa décision D-2009-046, la Régie accorde, sous certaines nuances, un budget de conception pour les programmes PENT.107 / PENT.108 - Soutien à la géothermie et à la production d'énergie solaire, PENT.109 - Mise en réseau et PENT.110 - Biocarburants. Considérant que ces programmes seront destinés à des marchés différents, il importe de les analyser individuellement.

PENT.107 / PENT.108 - SOUTIEN À LA GÉOTHERMIE ET À LA PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE

Comme l'indique la décision D-2009-046, «[...] les programmes PENT.107/PENT.108-Programme de soutien à la géothermie et à la production d'énergie solaire, considérant qu'HQD et Gaz Métro (par le Fonds en efficacité énergétique (FEÉ)) sont actives dans le secteur de la géothermie et de l'énergie solaire, la Régie juge important que l'AEÉ coordonne ses actions avec celles de ces distributeurs.»

A priori, la conception de ces programmes devrait être orientée de manière à rejoindre les consommateurs des secteurs résidentiel et des affaires actuellement non desservis par les programmes des distributeurs d'énergie, notamment les consommateurs de mazout et de propane.

La construction du facteur de répartition utilisé pour allouer le revenu requis autorisé à cette fin devrait donc prendre en compte la part relative du mazout et du propane dans ces deux secteurs. En ce sens, la clé suggérée par l'Agence combine les bilans hors électrique, gaz naturel, mazout lourd, essence et diesel des secteurs résidentiel et des affaires.

PENT.109 - MISE EN RÉSEAU

Le programme PENT.109 - Mise en réseau vise à faciliter le réseautage entre les acteurs de l'industrie de l'efficacité énergétique et des énergies émergentes afin de mettre en œuvre les conditions propices à la réalisation de projets permettant de contribuer à l'atteinte des cibles de la Stratégie énergétique et au développement des énergies émergentes, conformément aux orientations de la Stratégie énergétique en matière de nouvelles technologies.

Considérant que les projets soutenus dans le cadre de ce programme ne sont pas connus d'avance, toutes les formes d'énergies sont a priori susceptibles d'en bénéficier. Cette hypothèse est d'autant plus appuyée du fait que les modalités de ce programme restent à déterminer. Dès lors, dans ce cas précis, l'Agence propose le maintien de la clé 13 pour en répartir le revenu requis à sa conception.

PENT.110 – BIOCARBURANTS

Le programme PENT.110 – Biocarburants vise à soutenir, sous réserve d'être justifié par des considérations liées à l'efficacité énergétique, le développement de biocarburants destinés au secteur des transports ainsi que des bioénergies de manière plus générale, dont celles pouvant servir comme combustibles.

Considérant que ce programme permettra ultimement de remplacer une part de l'essence et du diesel consommé par les véhicules automobiles se déplaçant sur nos routes, l'Agence propose que le revenu requis autorisé pour ce programme soit réparti selon la clé 15, à savoir la part relative de l'essence et du diesel dans les ventes globales annuelles au Québec en 2007. Ce facteur devra toutefois être revu dans l'éventualité où des efforts seraient orientés de manière à supporter le développement de biocarburants autres que ceux rencontrés dans le secteur des transports, notamment le biomazout et les biogaz.

Conformément à la décision D-2009-046, le tableau 8 présente les facteurs de répartition proposés par l'Agence pour allouer le revenu requis 2009-2010 propre aux programmes du secteur Nouvelles technologies.

TABLEAU 8

PROGRAMMES	ÉLECTRICITÉ	GAZ NATUREL	MAZOUT LOURD	MAZOUT LÉGER	ESSENCE	DIESEL	PROPANE
PENT.101	28,82 %	11,93 %	2,74 %	22,34 %	4,67%	29,32 %	0,17 %
PENT.102	84,15 %	7,77 %	—	8,08 %	—	—	0,00 %
PENT.107 et 108	—	—	—	91,88 %	—	—	8,12 %
PENT.109	46,30 %	14,40 %	3,88 %	3,86 %	19,88 %	10,80 %	0,87 %
PENT.110	—	—	—	—	72,47 %	27,53 %	—

Considérant que le groupe de travail en charge de statuer sur l'approche à suivre lors des prochains exercices de répartition du revenu requis se réunira les 8 et 9 juin prochains, l'Agence est d'avis que les facteurs proposés ici devraient faire l'objet de discussions dans le cadre de ces rencontres avant d'être adoptés.

DÉCISION D-2008-046, PAGE 59 [247]

«La Régie demande également à l'Agence de déposer, dans le même délai, la répartition du revenu requis par forme d'énergie, sur la base du budget approuvé pour 2009-2010, et selon les directives énoncées par la Régie en matière de répartition dans la décision D-2009-018 et en tenant compte du nouveau facteur de répartition pour les programmes du secteur Nouvelles technologies. Le revenu requis et les facteurs de répartition de l'année 2009-2010 doivent exclure le bois et la biomasse et porter uniquement sur les activités réglementées.»

Ces renseignements seront déposés à la Régie au plus tard le 12 juin 2009.

DÉCISION D-2008-046, PAGE 60 [249]

«Elle demande donc à l'Agence de justifier l'utilisation des clés de répartition en fonction du facteur inducteur de coûts le plus significatif.»

L'information concernant cette justification se trouve aux tableaux de l'annexe K.

5. Conclusion

Le *Rapport d'état d'avancement 2008-2009 du Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies 2007-2010* démontre des résultats positifs. On constate une progression dans les économies d'énergie générées entre 2007-2008 et 2008-2009, et ce, pour toutes les formes d'énergie. De plus, la performance globale du Plan d'ensemble est supérieure à celle escomptée, démontrant que les distributeurs d'énergie réglementés et l'Agence ont généré plus d'économies d'énergie à moindre coût.



Le secteur du transport est pour l'Agence un créneau prioritaire d'intervention.



TROISIÈME PARTIE

Résultats détaillés par secteur d'activité

A. Secteur résidentiel

En 2008-2009, l'Agence, en collaboration avec les distributeurs d'énergie, a poursuivi l'opération de ses trois programmes résidentiels à savoir Novoclimat, Rénoclimat et Éconologis. Des objectifs pour chacun de ces programmes de même que des cibles d'économie d'énergie avaient été établis en collaboration avec les différents distributeurs d'énergie. Le tableau suivant présente les résultats obtenus en regard des cibles pour chaque forme d'énergie.

SECTEUR RÉSIDENTIEL	CIBLE (GJ) 2008-2009	RÉSULTATS (GJ) 2008-2009
ÉLECTRICITÉ	167 355	172 647
GAZ NATUREL	13 046	18 298
MAZOUT LÉGER	19 494	45 714
PROPANE	161	359
AUTRES FORMES	0	1 596
GLOBAL	200 056	238 614

PROGRAMMES EXISTANTS

Les sections suivantes présentent les résultats spécifiques à chacun des programmes.

NOVOCLIMAT

Le programme Novoclimat s'adresse aux consommateurs désirant acquérir une habitation neuve à haute performance énergétique. Il permet d'améliorer la performance énergétique de bâtiments tels que maisons unifamiliales, duplex, triplex, immeubles à logements ou à condominiums.

Ce programme est financé par la quote-part des distributeurs d'énergie.

Les résultats en matière de certifications pour l'année 2008-2009 par rapport aux objectifs établis en début d'année sont les suivants :

	OBJECTIFS 2008-2009 *	RÉSULTATS 2008-2009	RÉSULTATS 2007-2008
MAISONS STANDARDS	1 324	1 966	1 533
DUPLEX ET TRIPLEX	192	240	144
MAISONS USINÉES	921	937	602
LOGEMENTS SOCIAUX	545	136	575
LOGEMENTS PRIVÉS	800	347	503

* Objectifs revus conformément à la décision D-2009-018 de la Régie de l'énergie.

Les résultats du volet unifamilial montrent que près de 30 % plus de maisons standards ont été certifiées en 2008-2009. Du côté du volet logements, on note un taux d'atteinte de seulement 36 % de la cible. Ce résultat s'explique par le fait que les unités de logements sont comptabilisées dans les résultats uniquement lorsqu'elles sont certifiées. L'écart entre les unités de logements inscrites et celles certifiées est quelques fois de plusieurs mois et même dans certains cas supérieur à un an. Au cours de l'année 2008-2009, un nombre record de 2 326 logements ont été mis en chantier.

Le programme Novoclimat tend également à influencer l'industrie de la construction résidentielle afin que celle-ci améliore ses techniques de construction. Voici le nombre d'accréditations décernées aux entrepreneurs pour l'année 2008-2009 ainsi que les résultats cumulatifs :

	NOUVELLES INSCRIPTIONS 2008-2009	RÉSULTATS CUMULATIFS 2008-2009	RÉSULTATS 2007-2008
ENTREPRENEURS ACCRÉDITÉS	276	1 629	1353
ENTREPRENEURS MEMBRES DU GROUPE SÉLECT	37	147	110

Du nombre total d'entrepreneurs accrédités, 1 430 d'entre eux sont actifs dans le programme, c'est-à-dire qu'ils construisent et obtiennent la certification Novoclimat pour au moins une maison au cours d'une année. Près de 88 % des entrepreneurs accrédités Novoclimat sont donc engagés dans le programme.

RÉNOCLIMAT

Le programme Rénoclimat encourage les propriétaires d'habitations existantes à la rénovation éconergétique. Il est financé par la quote-part des distributeurs d'énergie.

Voici les résultats obtenus en termes d'évaluations énergétiques avant et après les travaux pour l'année 2008-2009 par rapport aux objectifs que l'Agence s'était fixés :

	OBJECTIFS 2008-2009 *	RÉSULTATS 2008-2009	RÉSULTATS 2007-2008
ÉVALUATION AVANT TRAVAUX (D)	15 255	13 303	10 856
ÉVALUATION APRÈS TRAVAUX (E)	5 520	6 510	2 157

* Objectifs revus conformément à la décision D-2009-018 de la Régie de l'énergie.

Les principales mesures mises en place par les participants au programme sont l'isolation du sous-sol, l'amélioration de l'étanchéité, l'isolation de l'entretoit et le remplacement des portes et des fenêtres. De façon générale, l'évaluation après travaux indique des économies moyennes de 16 % sur la consommation totale d'énergie.

Au cours de l'année 2008-2009, une progression significative d'évaluations après travaux a pu être constatée. Le nombre d'évaluations E a grimpé de plus de 200 % par rapport à l'année 2007-2008.

ÉCONOLOGIS

Le programme Éconologis s'adresse aux ménages à faible revenu. Il fournit des conseils personnalisés et des produits liés à l'efficacité énergétique à la maison. Le programme comporte deux volets :

- Volet 1 : visite de sensibilisation et installation de produits économiseurs d'énergie ;
- Volet 2 : installation de thermostats électroniques.

Ce programme est financé par la quote-part des distributeurs d'énergie. Les résultats pour l'année 2008-2009 pour chacun des volets par rapport aux objectifs établis en début d'année sont les suivants :

	OBJECTIFS 2008-2009 *	RÉSULTATS 2008-2009	RÉSULTATS 2007-2008
NOMBRE DE MÉNAGES VISITÉS - VOLET 1	14 777	12 892	10 246
NOMBRE DE MÉNAGES VISITÉS - VOLET 2	10 008	9 968	2 058

* Objectifs revus conformément à la décision D-2009-018 de la Régie de l'énergie.

Une augmentation de ménages visités dans le cadre du volet 2 du programme a pu être constatée.

De plus, le volet « Installation de thermostats électroniques » a été rendu accessible aux clients utilisant le mazout comme forme principale de chauffage.

B. Secteur des affaires

Le secteur des affaires est composé des consommateurs issus du domaine commercial qui utilisent une ou plusieurs formes d'énergie à des fins variées (chauffage, climatisation, etc.).

L'Agence a accentué ses efforts au cours de l'année 2008-2009 afin de mettre en œuvre des initiatives pour rejoindre les consommateurs d'énergie de ce secteur.

PROGRAMME EXISTANT

OPTER – VOLET SUPERMARCHÉS

OPTER – volet supermarchés est un programme qui vient appuyer les propriétaires de systèmes de réfrigération exploités dans les supermarchés dans une démarche visant à optimiser leurs installations en réfrigération. L'objectif premier de ce programme est de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités de réfrigération des infrastructures en favorisant la pénétration de technologies performantes.

Il est important de mentionner que le programme a été lancé le 16 février 2009 et que l'accueil du marché est excellent.

Ce programme est financé dans le cadre de l'action 1 du Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012.

AUTRES PRIORITÉS D'ACTION

D'autres activités ont été réalisées dans le secteur des affaires. Les travaux de développement du Programme d'aide à l'implantation de technologies efficaces pour le mazout et le propane ont été poursuivis. Ce programme général vise la réduction de la consommation de mazout et de propane pour la clientèle du secteur des affaires.

De plus, dans le cadre de la phase de conception du Programme d'encouragement à la conception efficace, l'impact du programme fédéral d'encouragement pour les bâtiments commerciaux a été analysé. L'Agence a travaillé de concert avec des intervenants ayant un intérêt pour le sujet afin de déterminer la situation de la conception intégrée au Québec. Des travaux liés à la réalisation d'une étude de cas portant sur la conception intégrée en situation réelle ont été amorcés.

L'Agence a également assisté à certains comités pancanadiens, a eu une participation accrue à des événements publics et a effectué du réseautage auprès des intervenants du milieu. L'Agence participe depuis 2006 à des comités qui visent à développer des outils qui aideront le Québec à atteindre ses cibles en efficacité énergétique. Elle travaille notamment à développer un système de cotation énergétique visant le bâtiment.

L'Agence collabore de plus à l'élaboration de différentes initiatives visant l'efficacité énergétique dans les bâtiments verts comme le développement d'un office du bâtiment vert, projet de l'organisation Pôle Québec Chaudière-Appalaches soutenu par le MDEIE. Elle travaille également de pair avec le Conseil du bâtiment durable du Canada (LEED) dans ce même domaine.





C. Secteurs institutionnel et municipal

Les secteurs institutionnel et municipal sont composés des consommateurs issus du gouvernement et des diverses municipalités qui utilisent une ou plusieurs formes d'énergie à des fins variées (chauffage, climatisation, etc.).

Secteur institutionnel

Le gouvernement du Québec, en tant que consommateur d'énergie, s'est doté d'un plan d'amélioration de sa performance énergétique. C'est dans cette optique que l'initiative *De l'énergie pour demain... Agissons maintenant!* a été développée. Cette initiative comporte trois volets :

- amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport ;
- recours à des biens et des services écoresponsables.

L'initiative *De l'énergie pour demain... Agissons maintenant!* couvre la période 2003-2010. Les résultats anticipés sont de l'ordre de 133 000 tonnes de CO₂ éq. pour les bâtiments et de 18 000 tonnes de CO₂ éq. pour le transport à l'horizon 2010. Plusieurs projets d'efficacité énergétique ont été réalisés et une progression vers l'atteinte de la cible fixée est notée.

Au cours de l'année 2008-2009, des rencontres avec les principaux ministères consommateurs d'énergie ont eu lieu afin d'arrimer les actions en efficacité énergétique ainsi que la reddition de comptes. De nouveaux outils ont également été développés afin de soutenir les efforts des gestionnaires en vue d'atteindre les cibles de réduction de la consommation d'énergie. Notons ici la conception et la promotion de la campagne de sensibilisation à l'efficacité énergétique en milieu de travail « Petit geste. Gros résultat. ».

L'Agence a également participé à des comités traitant de l'énergie et regroupant des gestionnaires du milieu institutionnel d'organisations telles que l'Association des gestionnaires de parcs immobiliers en milieu institutionnel, l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

AUTRES PRIORITÉS D'ACTION

L'Agence travaille au démarrage d'un programme de recommissioning. Il s'agit d'un processus d'optimisation des systèmes d'un bâtiment en vue d'en améliorer la performance énergétique afin d'assurer le confort des occupants. À ce jour, l'Agence a participé à un comité fédéral traitant de la question ainsi qu'à l'analyse d'un rapport livré par l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie traitant du recommissioning dans cinq projets-pilotes dont quatre sont des institutions québécoises. On parle ici :

- du Centre d'études professionnelles de Saint-Jérôme ;
- de l'Hôtel-Dieu de Lévis ;
- du CHSLD du Marigot – Édifice Idola Saint-Jean ;
- de l'Édifice Louis-Philippe Pigeon.

Secteur municipal

PROGRAMME EXISTANT

OPTER – VOLET ARÉNAS ET CENTRES DE CURLING

Dans le cadre du rajeunissement du parc d'aré纳斯 et de centres de curling québécois, l'Agence désire favoriser la mise en place d'installations performantes en réfrigération. Le programme OPTER vient ainsi appuyer les propriétaires d'aré纳斯 et de centres de curling dans une démarche visant à optimiser leurs installations en réfrigération.

Ce programme est financé dans le cadre de l'action 1 du Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012.

Deux types de demandes peuvent être formulés à l'Agence :

1. Étude de faisabilité : vise à effectuer une évaluation technico-économique des mesures d'efficacité énergétique et de réduction des gaz à effet de serre suggérées pour les aré纳斯 et les centres de curling.
2. Projet d'implantation : permet de mettre en place des installations performantes lors d'une rénovation ou d'une nouvelle construction.

Les résultats pour l'année 2008-2009 par rapport aux objectifs établis en début d'année sont les suivants :

	OBJECTIFS 2008-2009	RÉSULTATS 2008-2009
DEMANDE POUR ÉTUDE DE FAISABILITÉ	20	16
DEMANDE POUR PROJET D'IMPLANTATION DÉPOSÉ	13	17

Le lancement du programme OPTER – volet aré纳斯 et centres de curling a eu lieu le 31 mai 2008. L'Agence travaille de pair avec l'Association québécoise des aré纳斯 et des installations récréatives et sportives. Cette dernière a procédé à l'embauche d'une personne-ressource affectée uniquement au programme OPTER afin d'effectuer un suivi auprès de la clientèle. L'Agence a également obtenu la collaboration de CanmetENERGIE afin de procéder à l'analyse des dossiers.

Des activités d'information ont eu lieu au cours du mois de septembre 2008 sous forme de déjeuners-causeries. Ces rencontres ciblaient principalement les firmes d'ingénieurs et les gestionnaires dans le but de les informer des modalités du programme OPTER.

Quatre journées de formation ont aussi été tenues pour les professionnels techniques et les gestionnaires d'aré纳斯 et de centres de curling.

AUTRES PRIORITÉS D'ACTION

De plus, l'Agence a travaillé au développement d'un programme d'aide à l'élaboration d'un plan intégré d'action en efficacité énergétique. Ces actions visent à stimuler le démarrage de projets permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments municipaux.

D. Réglementation des bâtiments

Les travaux réalisés au cours de l'année 2008-2009 ont permis à l'Agence d'approfondir ses études techniques et économiques et de réaliser des études complémentaires portant sur la certification énergétique des bâtiments et sur la ventilation des logements.

L'élaboration d'un premier projet de modification des mesures réglementaires pour les habitations a été complétée de même que des consultations sur le sujet.

L'Agence a aussi terminé divers travaux d'analyse en se concentrant sur les bâtiments du secteur commercial. L'Agence souhaite procéder à des consultations sur les options de mesures réglementaires pour les bâtiments commerciaux à l'automne 2009.

L'Agence a également tenu des activités de sensibilisation auprès de l'industrie sous forme de conférences et de consultations.

E. Réglementation des appareils

La préparation d'un premier projet de modifications réglementaires visant l'harmonisation avec la réglementation fédérale est terminée. L'Agence a également tenu une consultation sur ce premier projet réglementaire et a terminé l'analyse des impacts. Les dernières analyses juridiques sont en cours de réalisation et le projet de modification sera déposé au ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Les travaux visant la préparation d'un second projet de modifications réglementaires débuteront à l'été 2009.

F. Secteur industriel

Le secteur industriel compte pour environ 39 % du bilan énergétique total du Québec. Ce secteur est généralement divisé en deux grandes catégories soit la grande industrie et la petite et moyenne industrie (PMI). Les grandes industries québécoises œuvrent en particulier dans le domaine des pâtes et papiers, de la sidérurgie, de la fonte et de l'affinage, du ciment et des produits chimiques.

PROGRAMMES EXISTANTS

PROGRAMME D'APPUI AU SECTEUR MANUFACTURIER

Le Programme d'appui au secteur manufacturier de l'Agence permet aux entreprises de prendre le virage du développement durable et d'améliorer leur position concurrentielle en réduisant leur consommation de certains combustibles ciblés (mazout léger, propane et butane). Une aide financière est offerte pour la réalisation d'analyses ainsi que pour l'implantation de mesures d'efficacité énergétique visant les combustibles ciblés.

Ce programme est financé dans le cadre de l'action 1 du Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012.

L'objectif global du programme est de réduire de façon récurrente les émissions de gaz à effet de serre au Québec de 50 ktonnes. En date du 31 mars 2009, 23 projets avaient été retenus pour une réduction potentielle de 0,6 ktonne de CO₂. Si l'on tient compte des projets en suspens ou à l'étude, le nombre monte à 47 avec une réduction potentielle de 1,8 ktonne de CO₂.

Le Programme d'appui au secteur manufacturier a officiellement été lancé en juin 2008.

PROGRAMME DE RÉDUCTION DE CONSOMMATION DE MAZOUT LOURD

Le Programme de réduction de consommation de mazout lourd permet aux consommateurs de mazout lourd de prendre le virage du développement durable et d'améliorer leur position concurrentielle en réduisant leur consommation. Une aide financière est offerte pour la réalisation d'analyses ainsi que pour l'implantation de mesures d'efficacité énergétique visant le mazout lourd ou pour la conversion vers des formes d'énergie moins polluantes, telles que le gaz naturel et la biomasse forestière.

Ce programme se divise en quatre composantes qui constituent autant d'axes d'intervention.

- Composante A - Efficacité énergétique
- Composante B - Conversion vers la biomasse forestière
- Composante C - Conversion vers le gaz naturel
- Composante D - Conversion vers d'autres combustibles

Ce programme est financé dans le cadre de l'action 1 du Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012.

L'objectif global du programme est de réduire de façon récurrente les émissions de gaz à effet de serre au Québec de 1 Mtonne. Pour le moment, aucun projet d'implantation n'est terminé mais plusieurs ont été retenus et sont présentement à l'étude.

Le Programme de réduction de consommation de mazout lourd a officiellement été lancé en juin 2008. Un premier appel de propositions de projet est paru de juin à août 2008. Un second a été prévu du 26 janvier au 17 avril 2009. En date du 31 mars 2009, 32 projets ont été retenus ou sont en traitement et amèneraient une réduction potentielle de 396 ktonnes de CO₂. Cependant, le contexte économique a forcé plusieurs requérants, majoritairement des usines de pâtes et papiers, à suspendre leurs demandes temporairement. De ce nombre, 8 projets sont en suspens représentant une réduction de 241,5 ktonnes de CO₂.

PROGRAMME OPTER - VOLET INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

Dans le cadre du programme OPTER, l'Agence désire réaliser trois projets-pilotes visant à améliorer les procédés de réfrigération dans le secteur de la transformation alimentaire. Plus spécifiquement, ces projets-pilotes serviront à documenter la récupération de chaleur issue des systèmes de réfrigération et la réduction de la quantité de réfrigérant de synthèse.

Ce programme est financé dans le cadre de l'action 1 du Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012.

Un appel de manifestation d'intérêt a été lancé le 6 février 2009. Les participants intéressés étaient invités à déposer des propositions de projets au plus tard le 6 mars 2009. À la fin du mois de mars, l'Agence étudiait les propositions reçues.

AUTRES PRIORITÉS D'ACTION

À la suite des consultations d'avril 2008, l'Agence souhaite développer un éventuel programme sur le financement des projets en efficacité énergétique dans le secteur industriel. Un devis pour le lancement d'un appel d'offres afin de réaliser une étude d'opportunité a été élaboré en 2008-2009. Cette étude vise à valider les besoins et à identifier les moyens à utiliser pour peaufiner les programmes existants afin d'en arriver à l'implantation de mesures d'efficacité énergétique tout en contrant les problèmes de flux de trésorerie.

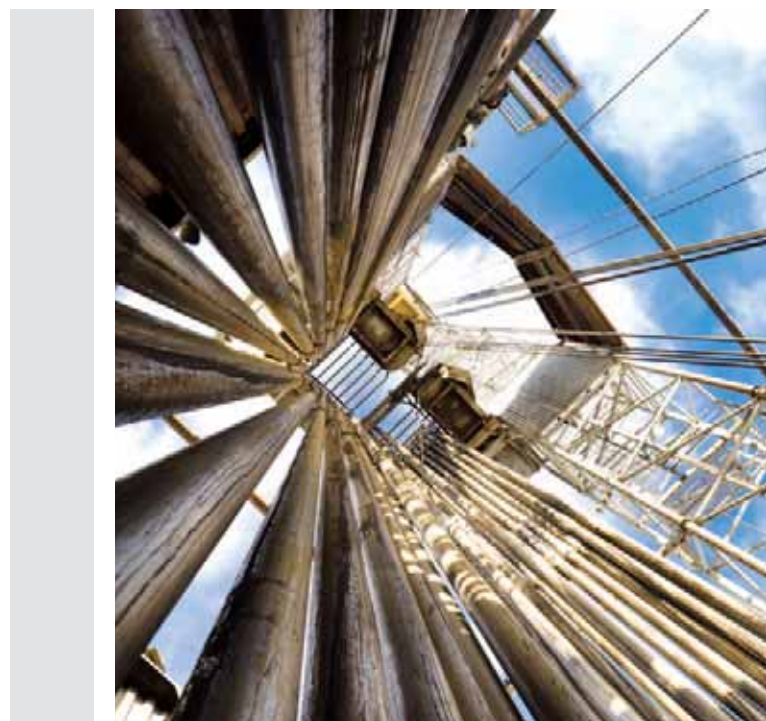
La phase de conception d'un projet-pilote dans les serres a été complétée au cours de l'année 2008-2009. Ce projet-pilote vise à offrir aux serriculteurs un soutien technique ainsi que de l'aide financière pour l'implantation de mesures d'économie d'énergie. Les serres ciblées sont celles ayant fait l'objet d'une analyse énergétique dans le cadre du projet-pilote d'Hydro-Québec.

Dans le secteur agroalimentaire, l'Agence étudie toujours l'opportunité de développer un programme. En 2008-2009, les partenaires potentiels ont été approchés et un devis pour la réalisation d'une étude de potentiel technico-économique a été élaboré.

Trois projets-pilotes sur la gestion de l'énergie en industrie sont prévus en 2009-2010. Ces projets se déploieront autour de trois axes d'intervention principaux :

- l'implantation d'outils d'acquisition et de contrôle de l'énergie ;
- l'appui à l'implantation de gestionnaires de l'énergie et au soutien administratif ;
- la sensibilisation et la formation du personnel.

Les projets-pilotes proposés permettront d'explorer chacun de ces axes, le but étant de bien définir les structures du futur programme.





G. Secteur du transport

Le secteur du transport est pour l'Agence un créneau prioritaire d'intervention. Celle-ci a d'ailleurs maintenu le cap dans le développement de ses priorités d'action principalement pour le transport par véhicule léger et lourd.

PRIORITÉS D'ACTION

L'écoconduite, tant des véhicules légers que des véhicules lourds, a fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'Agence durant l'année 2008-2009. L'on peut estimer qu'une conduite éconergétique de tout véhicule à moteur révèle un potentiel d'efficacité énergétique de 10 % à 15 %.

VÉHICULES LÉGERS

L'Agence a ainsi développé au cours de l'année 2008-2009 une formation à l'écoconduite qu'elle testera lors d'un projet-pilote qui sera lancé à l'automne 2009. Une centaine de véhicules légers utilisés par les mêmes conducteurs dans le cadre de leur emploi seront équipés d'un ordinateur de bord qui évaluera entre autres la consommation de carburant. L'Agence pourra ainsi expérimenter les principes d'écoconduite qui auront été présentés aux conducteurs sur la route ou sur simulateur de conduite routière.

L'Agence a également amorcé des discussions avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) afin d'inclure un volet écoconduite à la formation des nouveaux conducteurs au Québec.

L'Agence s'est de plus jointe au groupe de travail mis en place par le MDDEP pour développer un programme d'inspection et d'entretien des véhicules destiné à réduire les émissions réglementées (hydrocarbures et monoxyde de carbone). L'Agence désire mettre en place un volet de réduction de la consommation énergétique qui soit en synergie avec le programme envisagé par le MDDEP.

Les travaux effectués dans le cadre du Programme incitatif à l'achat de véhicules légers neufs à faible consommation se sont poursuivis au cours de l'année 2008-2009. Une étude avait été réalisée en 2007-2008 afin de fournir les renseignements nécessaires pour établir les paramètres d'opération du programme.

Un premier mandat a été confié à une firme externe pour une étude de marché en début d'année 2008. Le contexte particulier dans lequel s'est déroulé le sondage de cette étude et les conclusions ainsi générées ont amené l'Agence à poursuivre son analyse du marché, de façon à solidifier sa position. Deux compléments d'études ont donc été réalisés afin de valider les intentions mentionnées lors de la première étude et de recueillir des opinions qualitatives sur les différents aspects du programme.

VÉHICULES LOURDS

Du côté des véhicules lourds, un scénario semblable a été développé par l'Agence afin de mettre à jour les formations à la conduite éconergétique et de les rendre plus accessibles et plus centrées sur la conduite optimale. Des échanges réguliers ont eu lieu avec différentes associations de transporteurs afin d'assurer à l'Agence de nouvelles formations et un format de livraison mieux adapté aux conditions du marché.

De plus, dans le cadre de l'action 9 du Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012, l'Agence a conclu une entente avec le ministère des Transports du Québec (MTQ). Un programme destiné aux transporteurs par camions, par rail et par voie maritime afin de les aider à faire l'acquisition de technologies commerciales peu répandues sur les marchés et favorisant directement l'efficacité énergétique et la réduction des gaz à effet de serre devrait débuter au cours de l'exercice 2009-2010.

H. Secteur des nouvelles technologies

L'innovation en énergie, la recherche et le développement dans le secteur énergétique constituent une des responsabilités de l'Agence. En plus de devoir mettre en œuvre des mesures en efficacité énergétique, l'Agence doit également couvrir le secteur des nouvelles technologies.

PROGRAMMES EXISTANTS

PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le Programme de promotion de l'efficacité énergétique a pour but le financement de projets s'inscrivant à diverses étapes de la chaîne d'innovation afin d'encourager le développement de nouvelles technologies en efficacité énergétique et en production d'énergies émergentes.

Ce programme est financé par la quote-part des distributeurs d'énergie.

Voici les résultats obtenus comparativement avec ceux de l'année 2007-2008 :

	RÉSULTATS 2008-2009	RÉSULTATS 2007-2008
DEMANDES ENTRÉES	34	19
DEMANDES D'INFORMATION	+ DE 100	+ DE 70
PROJETS RETENUS	9	12

Le nombre de demandes reçues a augmenté de 44 % par rapport à l'année 2007-2008. Le programme s'adresse à toutes les personnes ou les sociétés ayant un établissement au Québec ou aux organisations gouvernementales québécoises.

TECHNOCLIMAT – PROGRAMME DE DÉMONSTRATION DES TECHNOLOGIES VERTES

Le Programme de démonstration des technologies vertes vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce programme a pour objectif de financer des projets de démonstration de technologies et de procédés innovateurs comportant un bon potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Québec. Il s'inscrit également dans les objectifs de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes et de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015.

Ce programme est financé dans le cadre de l'action 20 du Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012 et a été conçu en collaboration avec le MDDEP, le MDEIE et le MRNF.

Le programme Technoclimat a été lancé le 1^{er} juin 2008. À ce jour, voici les résultats obtenus :

	RÉSULTATS 2008-2009
DEMANDES ENTRÉES	15
DEMANDES D'INFORMATION	+ DE 80
PROJETS RETENUS	3

Le programme Technoclimat s'adresse à toutes les entreprises établies au Québec ayant mis au point ou adapté une technologie ou un procédé innovateur permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou à toute entreprise qui détient les droits sur une technologie développée par une institution québécoise.

AUTRES PRIORITÉS D'ACTION

L'Agence a également travaillé en 2008-2009 au développement d'un projet-pilote de chauffe-eau solaires domestiques qui devrait être lancé au cours de l'année 2009-2010. Le projet-pilote vise l'installation de 600 chauffe-eau solaires dans le secteur résidentiel au Québec afin de réduire la consommation d'énergie liée au chauffe-eau traditionnel. Le but du projet-pilote est de déterminer les moyens les plus efficaces et les plus avantageux de procéder à la mise en marché de chauffe-eau solaires dans le secteur résidentiel tout en élaborant des solutions visant la diminution des coûts.

De plus, pour le projet-pilote chauffe-eau solaire domestique, l'Agence a poursuivi ses discussions avec Ressources naturelles Canada et le Laboratoire des technologies de l'énergie d'Hydro-Québec afin de finaliser les modalités du projet-pilote et pour s'assurer d'une façon de mesurer celui-ci. Du réseautage a également été amorcé avec les installateurs et les fabricants de chauffe-eau solaires. Des échanges ont aussi eu lieu avec la Régie du bâtiment du Québec pour la mise en place d'un moratoire sur l'application de la nouvelle réglementation pour les chauffe-eau solaires domestiques dans le cadre du projet-pilote afin de permettre l'installation d'une plus grande quantité de chauffe-eau solaires, plusieurs systèmes étant présentement en attente d'une certification.

L'Agence a aussi participé, tout au long de l'année 2008-2009, à plusieurs comités, congrès et activités de réseautage dans le secteur des nouvelles technologies. Celles-ci ont permis de renforcer les liens de l'Agence avec ses partenaires et d'aider à mieux faire connaître ses activités.

Des échanges ont eu lieu avec les différents organismes œuvrant du côté des bioénergies. L'Agence évalue la possibilité de mettre sur pied une table de consultation permanente.

I. Secteurs de l'information et de la sensibilisation

CAMPAGNE SOCIÉTALE

La stratégie globale de communication de l'Agence prévoyait le développement d'une campagne de communication sociétale visant à positionner l'efficacité énergétique. L'année 2008 aura été marquée par le développement et la réalisation d'une première campagne sociétale sous le thème *Attendez-vous que quelqu'un le fasse à votre place ?*

Trois exécutions de message télévisuel de 30 secondes ont été développées :

- message contre la marche au ralenti du moteur qui vise les carburants ;
- message concernant l'utilisation de l'eau froide ;
- message au sujet de la diminution du chauffage de trois degrés la nuit.

Les objectifs de cette campagne étaient :

- augmenter la notoriété du concept d'efficacité énergétique ;
- augmenter la compréhension du concept ;
- associer l'efficacité énergétique à toutes les formes d'énergie ;
- jeter des bases à une culture de l'efficacité énergétique.

Les données extraites du sondage mené par Ad Hoc Recherche pour le compte de l'Agence démontrent clairement l'efficacité de cette campagne de sensibilisation. La campagne a dépassé largement les standards de l'industrie de la publicité en matière de notoriété (62 %), de compréhension (95 %) et d'appréciation de la campagne (94 %).

Cette plateforme sociétale comprenait également une déclinaison Internet qui a pris la forme d'un jeu interactif appelé Énerguy. Énerguy, qui vise une clientèle plus jeune, consiste à prendre le personnage par la main pour identifier pour lui des comportements responsables en termes de consommation d'énergie à la maison et dans ses déplacements. Ce jeu assure, par son approche unique et originale, une efficacité en matière de sensibilisation alliant information et divertissement.

D'ailleurs, Énerguy le jeu a remporté quelques honneurs prestigieux dont celui de site du jour du Favorite Website Award le 5 novembre 2008 en plus d'un Grand prix Boomerang décerné par Infopresse en décembre 2008.

SEMAINE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La 10^e édition de la Semaine de l'efficacité énergétique s'est déroulée du dimanche 2 novembre au samedi 8 novembre 2008 sous le thème *Pour un Québec éconergétique*. Différents supports de communication de masse ont été développés dont un concours qui a eu lieu du 27 octobre au 16 novembre 2008.

La pérennité de la Semaine permet de renouveler le contenu annuellement et donc de cibler un nouveau message à adresser aux citoyens. Cette année encore, les secteurs résidentiel et du transport de personnes ont été ciblés en plus d'un message général sur l'importance des actions en efficacité énergétique et sur les nouvelles technologies.

Les objectifs de communication étaient :

- sensibiliser l'ensemble du public à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables par une campagne de masse ;
- améliorer les connaissances des citoyens envers les enjeux énergétiques ;
- conduire les consommateurs à modifier leurs comportements en faveur d'une meilleure utilisation de l'énergie ;
- promouvoir l'innovation technologique.

AUTRES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION LIÉES AUX TRANSPORTS

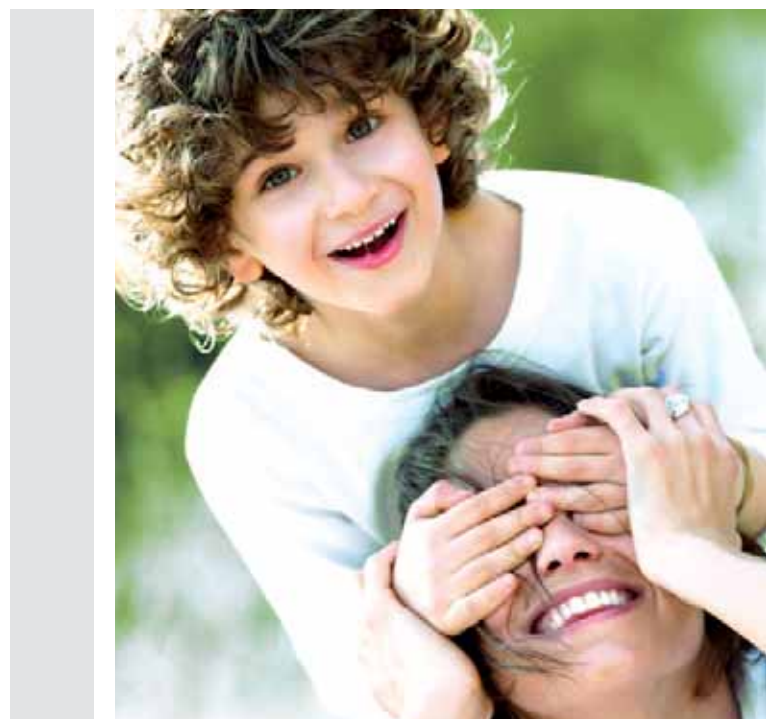
Outre la Semaine de l'efficacité énergétique, l'Agence a collaboré à différents événements pour conscientiser les Québécois aux divers moyens pouvant contribuer à diminuer leur consommation d'énergie liée aux déplacements. L'Agence a entre autres participé à la Journée en ville sans ma voiture, à la Semaine nationale du transport, au Salon international de l'auto de Montréal et au Salon de l'auto de Québec.

REFONTE DU SITE INTERNET

Le site Internet de l'Agence a été complètement transformé au cours de l'année 2008-2009. Cette refonte permet d'offrir aux consommateurs une nouvelle plateforme plus conviviale. Elle a pour objectifs principaux, en plus de promouvoir les programmes de l'Agence :

- de présenter une offre toujours plus complète en matière de programmes et d'initiatives relatifs à l'efficacité énergétique et aux nouvelles technologies énergétiques ;
- de fournir des outils pratiques au consommateur afin de le sensibiliser sur ce qu'il peut faire en matière d'efficacité énergétique et également sur ce que l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies peuvent faire pour lui ;
- de s'assurer de répondre aux questions et aux préoccupations du consommateur.

Tous les jours, des individus, professionnels ou citoyens, contactent l'Agence pour obtenir de l'information neutre afin de répondre à leurs interrogations.





CAMPAGNE PUBLICITAIRE DES PROGRAMMES RÉSIDENTIELS

De septembre 2008 à mars 2009, l'Agence a tenu une vaste campagne de promotion des programmes résidentiels Novoclimat, Rénoclimat et Éconologis. Cette campagne s'est déclinée à travers plusieurs types de supports médias de notoriété et de portée permettant de rejoindre très rapidement tous les marchés du Québec à savoir la télévision, Internet et les magazines.

Les objectifs de communication généraux étaient :

- faire en sorte que tout le monde se sente interpellé par l'efficacité énergétique de son habitation qu'elle soit neuve, usagée ou locative ;
- augmenter la notoriété des programmes ;
- susciter l'intérêt pour les programmes ;
- faciliter leur compréhension ;
- positionner les programmes comme ayant un impact économique majeur ;
- inciter les consommateurs à s'informer auprès de l'Agence par son site Internet ou le centre d'appels.

Des objectifs de communication spécifiques ont été identifiés pour les différentes clientèles à savoir les particuliers intéressés par Novoclimat ou Rénoclimat, les entrepreneurs, les promoteurs, les ménages à budget modeste, les organismes communautaires et les regroupements de propriétaires.

J. Secteurs de l'éducation et de la formation

ÉDUCATION

Afin de contribuer à l'éveil des jeunes au concept de l'efficacité énergétique, l'Agence a organisé un concours en invitant les jeunes lecteurs du magazine Les Débrouillards à jouer à Énerguy le jeu afin d'identifier des gestes liés à l'efficacité énergétique dans la maison.

Encore cette année, l'Agence a participé à titre de partenaire au concours Énergia, organisé par l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie. Ce concours vise à souligner l'excellence des réalisations en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de l'énergie. En plus d'être présentateur de l'événement, l'Agence a offert des bourses en argent aux récipiendaires.

Afin d'identifier les besoins des enseignants du Québec, l'Agence s'est adjoint une firme spécialisée en recherche et marketing afin de procéder à l'évaluation des besoins et des attentes des enseignants en matière de matériel et d'outils pédagogiques portant sur l'éducation à l'efficacité énergétique. Après analyse des résultats, l'Agence pourra développer du matériel pédagogique adapté aux prémisses de la réforme scolaire au Québec et destiné aux élèves du primaire et du secondaire. L'Agence s'assure ainsi que le matériel développé saura parfaitement répondre aux besoins des élèves et des enseignants.

Enfin, dans le cadre de la 30^e édition de la Super Expo-science Bell 2008, l'Agence a récompensé deux projets liés aux techniques de maîtrise de l'efficacité énergétique. Une bourse de 1 000 \$ a été remise à un projet d'efficacité énergétique et une deuxième bourse de 1 000 \$ à un projet en lien avec les énergies émergentes.

FORMATION

En ce qui a trait à la formation, l'Agence doit agir auprès de deux clientèles distinctes soit la main-d'œuvre qui est en route vers le marché de l'emploi et les travailleurs déjà actifs dans un milieu touché par l'efficacité énergétique ou intéressés à joindre ce domaine de pointe.

Pour ces deux clientèles, l'Agence poursuit des objectifs qui sont d'une grande importance soit d'assurer la formation de la main-d'œuvre en efficacité énergétique et nouvelles technologies tant par de la formation initiale que de la formation continue. Le second réside dans la volonté de l'Agence d'assurer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins spécifiques ou ponctuels du marché.

Pour assurer une relève qualifiée, l'Agence devra établir des partenariats avec des intervenants majeurs dans le secteur de la formation, comme le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les comités sectoriels de main-d'œuvre en environnement, les centres de formation professionnelle et la Commission de la construction du Québec afin que les actions posées en formation soient cohérentes et puissent rejoindre le plus grand nombre de personnes intéressées. Ainsi, à titre d'exemple, pour assurer la formation sur l'efficacité énergétique dans le domaine de la construction, l'Agence a collaboré au projet d'amélioration du matériel pédagogique de la formation en charpenterie/menuiserie. L'Agence s'est également associée aux professeurs de différents centres de formation professionnelle en leur offrant de la formation sur la construction efficace afin qu'ils puissent à leur tour sensibiliser les futurs travailleurs. Au total, 40 professeurs de différents centres de formation professionnelle (au moins neuf) et d'un cégep ont bénéficié de la formation.

Dans le secteur collégial où la formation continue est souvent offerte sous la forme de spécialisation propre à chaque collège, l'Agence a collaboré avec certains établissements d'enseignement souhaitant développer des spécialisations touchant le domaine de l'efficacité énergétique.



Promouvoir l'**efficacité
énergétique** et le
développement de
nouvelles technologies.

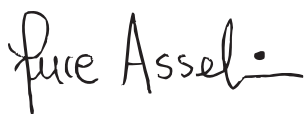
RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. L'Agence reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Luce Asselin
Présidente-directrice générale



Laurette Lussier
Directrice des services à la gestion

Québec, le 8 juin 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Agence de l'efficacité énergétique au 31 mars 2009, les états des résultats, de l'excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu des modifications de conventions comptables résultant de l'adoption des normes comptables pour le secteur public et expliquées à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 8 juin 2009

QUATRIÈME PARTIE

Agence de l'efficacité énergétique Résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
Produits		
CONTRIBUTIONS :		
Quote-part des distributeurs d'énergie	36 274 852	24 308 452
Fonds vert gouvernement du Québec	1 212 620	29 546
Programmes fédéraux	1 622 546	3 200 958
Partenaires autres	428 250	111 341
AUTRES PRODUITS	156 445	58 019
	39 694 713	27 708 316
Charges		
SUBVENTIONS OCTROYÉES (NOTE 4)	26 840 824	10 158 346
TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX	5 303 850	3 433 158
HONORAIRES PROFESSIONNELS	5 030 289	1 861 531
PUBLICITÉ ET COMMUNICATION	8 118 248	2 064 975
TÉLÉCOMMUNICATION ET MESSAGERIE	465 146	414 730
FRAIS DE DÉPLACEMENT ET REPRÉSENTATION	320 071	339 329
FRAIS DE LOCATION	399 142	180 035
FOURNITURES	59 416	59 525
ENTRETIEN ET RÉPARATIONS	13 285	50 695
FORMATION	52 642	27 650
VARIATION DE LA PROVISION POUR PRÊTS À RISQUE DE RECouvreMENT	2 313	130 925
FRAIS FINANCIERS	12 634	84 199
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	91 610	38 072
	46 709 470	18 843 170
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	(7 014 757)\$	8 865 146\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Agence de l'efficacité énergétique

Excédent cumulé de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
Solde au début	10 119 846 \$	1 254 700 \$
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	(7 014 757)	8 865 146
Solde à la fin	3 105 089 \$	10 119 846 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Agence de l'efficacité énergétique
Bilan au 31 mars 2009

	2009	2008
Actif – À court terme		
À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	-\$	22 884 253 \$
ENCAISSE	23 328 955	-
CRÉANCES (NOTE 5)	2 510 684	1 369 843
PRÊTS ENCAISSABLES À COURT TERME (NOTE 6)	16 780	53 001
	25 856 419	24 307 097
Prêts (note 6)	24 802	9 375
Immobilisations corporelles (note 7)	425 437	276 005
	26 306 658 \$	24 592 477 \$
Passif – À court terme		
DÛ AU FONDS DE FINANCEMENT (NOTE 8)	-\$	10 058 238 \$
CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS (NOTE 9)	22 440 164	3 643 604
	22 440 164	13 701 842
Provision pour congés de maladie (note 10)	694 428	703 812
	23 134 592	14 405 654
Avoir		
APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	66 977	66 977
EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ (NOTE 11)	3 105 089	10 119 846
	3 172 066	10 186 823
	26 306 658 \$	24 592 477 \$
Engagements (note 12)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



Johanne Giguère
Vice-présidente



Richard Lamarche
Administrateur

Agence de l'efficacité énergétique
Flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
Activités de fonctionnement		
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(7 014 757)\$	8 865 146\$
ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE :		
Variation de la provision pour prêts à risque de recouvrement	2 313	130 925
Amortissement des immobilisations corporelles	91 610	38 072
	(6 920 834)	9 034 143
VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		
Créances	(1 140 841)	2 999 994
Charges à payer et frais courus	18 796 560	305 056
Produits perçus d'avance	-	(149 667)
Provision pour congés de maladie	(9 384)	(48 124)
	17 646 335	3 107 259
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	10 725 501	12 141 402
Activités d'investissement		
RECOUVREMENT DE PRÊTS	18 481	46 301
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(241 042)	(262 733)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(222 561)	(216 432)
Activités de financement		
AUGMENTATION DU DÔ AU FONDS DE FINANCEMENT	-	10 058 238
REMBOURSEMENT DU DÔ AU FONDS DE FINANCEMENT	(10 058 238)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(10 058 238)	10 058 238
Variation de la trésorerie	444 702	21 983 208
TRÉSORERIE – AU DÉBUT	22 884 253	901 045
TRÉSORERIE – À LA FIN	23 328 955\$	22 884 253\$
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :		
Annulation de la dette long terme en échange d'immobilisations corporelles	-	2 818
Intérêts versés	64 001	23 763

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Constitution et objet

L'Agence de l'efficacité énergétique, personne morale de droit public, constituée en vertu de la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q., c. A-7.001), a pour mission, dans une perspective de développement durable, de promouvoir l'efficacité énergétique et le développement de nouvelles technologies pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activité, au bénéfice de l'ensemble de tous les citoyens des régions du Québec. L'Agence a également pour fonctions d'élaborer des plans d'ensemble triennaux en efficacité énergétique et nouvelles technologies ainsi que d'en assurer la mise en œuvre et le suivi.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. 1-3) et de l'article 149 (1) d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, 5^e suppl.), l'Agence n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

L'Agence finance ses activités avec les sommes provenant des quotes-parts des distributeurs d'énergie et dont les montants sont déterminés par la Régie de l'énergie. L'Agence peut également déterminer un tarif de frais pour des services qu'elle offre dans le cadre de ses activités. Elle peut finalement recevoir des sommes d'un tiers.

2. Conventions comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Agence utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA)* pour le secteur public et les conventions comptables du gouvernement. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La production des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, exige que l'Agence ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, la provision pour prêts à risque de recouvrement ainsi que la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des prévisions faites par la direction.

CONTRIBUTIONS

Gouvernement du Québec et du Canada

Les contributions du gouvernement du Québec et du Canada sont constatées à titre de produits de l'exercice pour lequel elles ont été octroyées.

Quote-part des distributeurs d'énergie

Les contributions reçues ou à recevoir des distributeurs sont affectées à l'exercice financier figurant sur les avis de paiement produits par la Régie de l'énergie.

Partenaires

Les contributions reçues ou à recevoir des partenaires qui sont affectées à des projets spécifiques sont reportées et virées aux produits au même rythme que la dépense qu'ils financent.

SUBVENTIONS ET PRÊTS

Les subventions sont comptabilisées aux charges lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait les critères d'admissibilité, s'il y en a. Toutefois, les subventions récupérables sont inscrites comme prêts jusqu'à concurrence du montant dont le recouvrement est raisonnablement certain.

PROVISION POUR PRÊTS À RISQUE DE RECOUVREMENT

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques quant au recouvrement des prêts, les valeurs comptables sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon le jugement de la direction.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et elles sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

Matériel roulant	5 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Équipement spécialisé	10 ans
Systèmes informatiques	5 ans

DÉPRÉCIATION D'IMMOBILISATIONS

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Agence de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

RÉGIMES DE RETRAITE

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Agence ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

TRÉSORERIE

La politique de l'Agence est de présenter l'encaisse et le montant à recevoir du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec comme trésorerie puisque les sommes provenant de ce Fonds permettent de faire face à ses engagements de trésorerie à court terme.

3. Modifications de conventions comptables

CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Depuis le 1^{er} avril 2008, l'Agence a procédé à un changement de référentiel comptable passant du *Manuel de l'ICCA* comptabilité pour le secteur privé à celui du secteur public. Les effets de la première application de ces nouvelles normes sont constatés prospectivement. Certains chiffres de l'exercice financier 2007-2008 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008-2009. Ce changement n'a aucune incidence sur les résultats et l'excédent cumulé de l'Agence.

Les conventions comptables affectées par ce changement de référentiel comptable sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

L'information relative aux instruments financiers n'est plus requise puisque les normes à leur égard ne sont pas applicables selon les normes comptables du secteur public. Cette modification n'a aucune incidence sur la mesure des actifs et des passifs.

Immobilisations corporelles

Les développements informatiques et les logiciels d'application sont maintenant présentés dans le poste « Immobilisations corporelles » plutôt que dans le poste « Actifs incorporels ». De plus, le matériel informatique et les logiciels d'exploitation qui sont liés à des développements informatiques figurent maintenant dans la catégorie « Systèmes informatiques ».

Produits et charges

Les produits et les charges sont tous présentés à la valeur brute dans les états financiers. En 2007-2008, certaines charges engagées par l'Agence et remboursées par un tiers (programmes fédéraux), étaient présentées à la valeur nette dans l'état des résultats. Ces charges sont maintenant comptabilisées à la valeur brute et les produits correspondants sont présentés distinctement à titre de contribution.

4. Subventions octroyées

	2009	2008
ENTREPRISES PRIVÉES	8 056 691 \$	4 097 176 \$
MUNICIPALITÉS ET OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION	28 095	251 443
HABITATIONS	96 496	7 777
ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ, D'ÉDUCATION ET DE SERVICES SOCIAUX	1 440 629	2 729 999
ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	13 151 486	-
ORGANISMES DU SECTEUR PUBLIC ET PARAPUBLIC DU QUÉBEC	36 642	132 201
ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF DU SECTEUR PRIVÉ	4 025 785	2 939 750
PARTICULIERS	5 000	-
	26 840 824 \$	10 158 346 \$

5. Créances

	2009	2008
À RECEVOIR		
Partenaires distributeurs d'énergie (quote-part)	504 296 \$	656 141 \$
Partenaires Fonds vert du gouvernement du Québec	883 491	29 546
Office de l'efficacité énergétique	1 090 118	682 506
AUTRES	32 779	1 650
	2 510 684 \$	1 369 843 \$

6. Prêts

	2009	2008
PRÊTS, SANS INTÉRÊT, REMBOURSABLES DE 2009 À 2011	119 365 \$	150 615 \$
PRÊTS, SANS INTÉRÊT, REMBOURSABLES SOUS FORME DE REDEVANCES	35 000	35 000
PRÊTS, SANS INTÉRÊT, REMBOURSABLES SELON LES CONDITIONS PRÉVUES AUX ENTENTES	121 162	140 566
	275 527	326 181
PROVISION POUR PRÊTS À RISQUE DE RECouvreMENT ⁽¹⁾ :		
Prêts, sans intérêt, remboursables de 2009 à 2011	(108 114)	(121 239)
Prêts, sans intérêt, remboursables sous forme de redevances	(35 000)	(35 000)
Prêts, sans intérêt, remboursables selon les conditions prévues aux ententes	(90 831)	(107 566)
	(233 945)	(263 805)
PRÊTS NETS	41 582	62 376
MOINS : PRÊTS ENCAISSABLES À COURT TERME	16 780	53 001
	24 802 \$	9 375 \$

⁽¹⁾ La variation de la provision pour prêts à risque de recouvrement se détaille comme suit :

	2009	2008
SOLDE DE DÉBUT	263 805 \$	132 880 \$
PROVISION DE L'EXERCICE	2 313	130 925
RADIATION DE L'EXERCICE	(32 173)	-
SOLDE À LA FIN	233 945 \$	263 805 \$

7. Immobilisations corporelles

	2009			2008
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	MONTANT NET	MONTANT NET
MATÉRIEL ROULANT	64 824 \$	40 638 \$	24 186 \$	30 936 \$
MOBILIER ET ÉQUIPEMENT	144 813	44 549	100 264	50 520
ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	262 711	144 694	118 017	60 647
ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ	43 845	21 557	22 288	26 672
SYSTÈMES INFORMATIQUES	187 130	26 448	160 682	107 230
	703 323 \$	277 886 \$	425 437 \$	276 005 \$

8. Facilités de crédit

En avril 2008, l'Agence a remboursé le solde de l'emprunt au Fonds de financement soit 10 058 238 \$. Elle n'a contracté aucun autre emprunt en cours d'année. L'Agence dispose d'une marge de crédit de 1 000 000 \$ sur découvert de banque portant intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada soit 2,25 % à la date du bilan et venant à échéance au plus tard le 31 mars 2012. En date du 31 mars 2009, la marge de crédit est inutilisée.

9. Charges à payer et frais courus

	2009	2008
SUBVENTIONS OCTROYÉES	15 430 288 \$	1 183 109 \$
FOURNISSEURS	6 300 279	1 916 269
TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX	303 478	193 267
VACANCES	406 119	350 959
	22 440 164 \$	3 643 604 \$

10. Avantages sociaux futurs

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de l'Agence participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2009, le taux de cotisation de l'Agence pour le RREGOP est demeuré à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE et du RRAS à 10,54 %. Le taux de cotisation du RRF est demeuré à 7,25 %.

Les cotisations de l'Agence imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 261 060 \$ en 2009 (164 979 \$ en 2008). Les obligations de l'Agence envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

OBLIGATIONS RELATIVES AUX CONGÉS DE MALADIE

L'Agence a modifié au cours de l'exercice sa méthode d'évaluation des obligations relatives aux congés de maladie accumulés. Ces obligations sont dorénavant évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation comptable a eu pour effet de diminuer de 66 806 \$ la valeur de l'obligation au 31 mars 2009. L'effet de ce changement a été comptabilisé prospectivement aux résultats de l'exercice.

Accumulation des journées de maladie

L'attribution des journées de maladie est habituellement de 1 journée par mois, pour les employés réguliers (12 jours par année). Pour les employés à temps partiel, à temps réduit ou en aménagement de travail, le crédit de congé à attribuer chaque mois peut être d'une journée ou d'une fraction de journée.

Chacune des journées non utilisées est transférable et cumulable dans le futur jusqu'à ce que survienne un événement particulier (retraite, cessation d'emploi, décès).

Certains corps d'emploi non syndiqués (comme les cadres) n'accumulent pas de journée de maladie. Ils conservent toutefois les banques qu'ils ont accumulées dans le passé, et ce, jusqu'à leur retraite, cessation d'emploi, décès.

	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT	703 812 \$	751 936 \$
CHARGE DE L'EXERCICE	66 141	108 662
PRESTATIONS VERSÉES AU COURS DE L'EXERCICE	(75 525)	(156 786)
SOLDE À LA FIN	694 428 \$	703 812 \$

Description

L'Agence dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'Agence.

Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'Agence. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Utilisation des journées de maladie

En cas de cessation d'emploi ou de décès, la banque de journées accumulées est remboursée en un seul versement, mais uniquement à 50 %, et sujet à un maximum global de 66 jours.

À la retraite, les individus ont aussi le choix de se faire rembourser leurs journées accumulées, toujours à 50 % et selon le maximum global de 66 jours, mais ils choisissent surtout, après autorisation, d'utiliser leurs journées de maladie accumulées en préretraite, c'est-à-dire en conservant leur lien d'emploi, un jour à la fois, jusqu'à ce que leur banque soit épuisée.

Évaluations et estimations subséquentes

La provision pour congé de maladie provenant du programme d'accumulation a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2009 :

	RREGOP ^(*)			AUTRES
	25-34	35-44	45 ET PLUS	TOUS
TAUX D'INDEXATION	3,85 %	3,85 %	3,10 %	4,10 %
TAUX D'ACTUALISATION	5,40 %	5,70 %	3,30 %	4,00 %
DURÉE RÉSIDUELLE MOYENNE D'ACTIVITÉ DES SALARIÉS ACTIFS	29 ans	20 ans	6 ans	8 ans

^(*) Pour le régime RREGOP l'Agence a créé des sous groupes selon l'âge.

PROVISION POUR VACANCES

La provision pour vacances, au montant de 406 119 \$ (2008 : 350 959 \$), est incluse au poste « Charges à payer et frais courus ». Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque l'Agence estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

11. Excédent cumulé affecté

Le tableau suivant présente l'excédent cumulé affecté au 31 mars 2009 selon les contributions des différents partenaires. Tel que prévu à la loi, l'Agence présente, pour la quote-part des distributeurs, les résultats par source d'énergie.

2009													2008
EXCÉDENT PAR SOURCE D'ÉNERGIE													
	CARBURANTS ET COMBUSTIBLES						TOTAL QUOTE-PART	FONDS VERT DU GOUV. DU QUÉBEC	GOUV. FÉDÉRAL	AUTRES ¹⁾	TOTAL	TOTAL	
	ÉLECTRICITÉ	GAZ NATUREL	MAZOUT LÉGER	ESSENCE	DIESEL	PROPAANE							
Produits													
CONTRIBUTIONS :													
Quote-part	29 557 689\$	1 602 126\$	78 791\$	2 471 142\$	360 426\$	46 918\$	36 274 852\$				36 274 852\$		24 308 452\$
Fonds vert du gouvernement du Québec								1 212 620\$			1 212 620\$		29 546\$
Programmes fédéraux									1 622 546\$		1 622 546\$		3 200 958\$
Partenaires autres										428 250\$	428 250\$		111 341\$
Autres produits	118 100\$	7 559\$	268\$	8 417\$	1 228\$	166\$	143 100\$			13 345\$	156 445\$		58 019\$
TOTAL DES PRODUITS	29 675 789\$	1 609 685\$	79 059\$	2 479 559\$	361 654\$	47 084\$	36 417 952\$	1 212 620\$	1 622 546\$	441 595\$	39 684 713\$		27 708 316\$
Charges par programme													
PLANIFICATION ET CONCEPTION DU PLAN D'ENSEMBLE	1 588 180\$	203 063\$	32 848\$	401 142\$	107 349\$	25 611\$	2 562 508\$	- \$	- \$	16 147\$	2 578 655\$		1 268 940\$
COMMUNICATION/SENSIBILISATION	2 254 653\$	302 401\$	18 263\$	1 561 532\$	80 170\$	18 872\$	4 795 018\$	- \$	- \$	- \$	4 795 018\$		991 174\$
ADMINISTRATION AGENCE	1 713 302\$	181 485\$	8 981\$	394 940\$	61 187\$	12 143\$	2 596 372\$	136 861\$	- \$	19 039\$	2 752 272\$		2 004 262\$
RÉSIDENTIEL	28 648 850\$	1 868 452\$	- \$	- \$	- \$	36 135\$	31 917 914\$	- \$	- \$	62 765\$	31 980 679\$		9 888 853\$
AFFAIRES	57 000\$	22 646\$	3 996\$	20 500\$	11 138\$	13 231\$	197 941\$	175 335\$	1 622 546\$	- \$	1 995 722\$		3 398 113\$
RÉGLEMENTATION	37 688\$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	37 688\$	- \$	- \$	331 937\$	369 625\$		562 898\$
TRANSPORTS	- \$	- \$	- \$	427 232\$	71 206\$	- \$	498 438\$	11 500\$	- \$	- \$	509 938\$		181 907\$
INDUSTRIEL	27 945\$	26 603\$	925\$	241\$	1 873\$	1 135\$	83 224\$	774 721\$	- \$	- \$	857 945\$		166 529\$
NOUVELLES TECHNOLOGIES	271 702\$	84 551\$	27 840\$	60 963\$	248 324\$	6 480\$	755 413\$	114 203\$	- \$	- \$	869 616\$		370 464\$
TOTAL DES CHARGES	34 599 320\$	2 689 203\$	92 853\$	2 866 550\$	581 247\$	113 607\$	43 444 416\$	1 212 620\$	1 622 546\$	429 883\$	46 709 470\$		18 843 170\$
EXCÉDENT 2008-2009	(4 923 531)\$	(1 079 518)\$	(13 794)\$	(386 991)\$	(219 593)\$	(66 523)\$	(7 026 464)\$	0\$	0\$	11 707\$	(7 014 757)\$		8 865 146\$
EXCÉDENT AU DÉBUT²⁾	6 649 070\$	1 025 657\$	1 052 581\$	58 584\$	64 572\$	41 017\$	8 991 771\$	- \$	- \$	1 128 075\$	10 119 846\$		1 254 700\$
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	1 725 539\$	(53 861)\$	1 038 787\$	(286 701)\$	(155 021)\$	(25 506)\$	1 965 307\$	0\$	0\$	1 139 785\$	3 105 089\$		10 119 846\$

1 La colonne Autres présente principalement les résultats concernant les activités pour le bois, la réglementation des bâtiments et les dépenses pour la relocalisation de l'Agence.

2 La répartition de l'excédent au début a été modifiée pour tenir compte des informations des recommandations de la Régie de l'énergie quant à la façon de répartir les résultats entre les sources d'énergie pour l'année 2007-2008.

12. Engagements

L'Agence est liée par des contrats de location pour ses locaux et équipements pour des paiements minimums futurs exigibles totaux de 465 917 \$. Les versements minimaux, en vertu de ces contrats, au cours des cinq prochains exercices s'établissent à 296 173 \$ en 2010, 154 746 \$ en 2011, 10 056 \$ en 2012, 3 346 \$ en 2013 et 1 596 \$ en 2014.

Au 31 mars 2009, la société a des engagements contractuels de 5 436 914 \$ à l'égard des subventions en ce qui a trait aux contributions du Fonds vert du gouvernement du Québec. L'octroi de ces subventions est toutefois conditionnel au respect des critères d'admissibilité des différents programmes.

13. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'Agence est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Agence n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas toutes divulguées distinctement aux états financiers.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation de 2009.



La cible annuelle

globale révisée du Plan d'ensemble, incluant les interventions des distributeurs d'électricité et de gaz naturel, est dépassée.

**Rapport de vérification
du rapport 2008-2009 de l'Agence de l'efficacité énergétique
sur l'état d'avancement
du Plan d'ensemble en efficacité énergétique et
nouvelles technologies 2007-2010**

1^{er} décembre 2009

RAPPORT DE VÉRIFICATION

MANDAT

Le 7 juillet 2009, la Régie a débuté son exercice de vérification du rapport 2008-2009 de l'Agence de l'efficacité énergétique (AEÉ) sur l'état d'avancement du Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies (PEEÉNT) 2007-2010 et l'utilisation des sommes reçues en vertu de l'article 24.2 de la Loi sur l'AEÉ. Il s'agit d'un premier exercice et le rapport contient des suggestions pour faciliter les exercices de vérification à venir.

La vérification a porté sur les documents annexés au rapport.

La vérification s'est déroulée du 7 juillet au 6 novembre 2009. Elle a consisté principalement en une analyse d'un échantillon d'informations provenant des documents vérifiés et en des rencontres avec le personnel de l'AEÉ. Les rencontres ont eu lieu aux locaux de l'AEÉ les 30 septembre et 1^{er} octobre 2009. Des conversations téléphoniques et des compléments d'information écrits ont permis de compléter le dossier. Le 27 novembre, l'AEÉ a fait parvenir ses observations sur la version préliminaire du présent rapport de vérification qui lui avait été transmis le 17 novembre 2009.

NOTE AU LECTEUR :

Une version non-caviardée de ce rapport sera rendue publique sur le site internet de la Régie, dès le dépôt des états financiers 2008-2009 de l'AEÉ à l'Assemblée nationale.

CONSTATS

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PEEÉNT EN REGARD DES CIBLES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Cibles

Le tableau ci-dessous fait état des cibles d'efficacité énergétique. Ces cibles détaillées par forme d'énergie se retrouvent aux documents 1, 2 et 3 ci-joints.

TABLEAU 1

Période	Cibles (GJ)	Résultats (GJ)	Taux d'atteinte (%)
2008-2009 (PEEÉNT)	4 506 861	5 077 739	113%
PEEÉNT 2007-2010 (2007-2008 et 2008-2009)	14 028 220	9 873 671	70%
Horizon 2015	151 232 500	19 684 917 (note 1)	13%

Note 1 : incluant les économies réalisées par les distributeurs réglementés avant le 1er avril 2007

L'AEÉ note, dans ses commentaires du 27 novembre 2009, que le résultat à l'horizon 2015 ne reflète pas le niveau d'atteinte de la cible globale du fait qu'il ne tient pas compte de l'apport du PACC.

Toutefois, l'apport du PACC devrait être inclus dans le rapport d'état d'avancement du PEEÉNT dès le moment où l'AEÉ sera en mesure de respecter le paragraphe 89 de la décision D-2009-046¹.

¹ Décision D-2009-046, page 24 « la Régie demande à l'AEÉ de mettre en place, dès le prochain PEEÉNT, des mécanismes lui permettant de quantifier les économies d'énergie découlant des actions mises en place en dehors des actions qu'elle ou les distributeurs d'électricité et de gaz naturel administrent, notamment celles du PACC. »

La cible annuelle globale révisée du PEEÉNT, incluant les interventions des distributeurs d'électricité et de gaz naturel est dépassée. Celle sur l'horizon du PEEÉNT 2007-2010 est en voie d'être atteinte.

Pour le volet carburant et combustible, l'AEÉ ne désagrège pas les cibles 2015 de la Stratégie énergétique par forme d'énergie. Elle n'a pas déterminé la part de cette cible que ses programmes et actions devront permettre d'atteindre. Il n'est donc pas possible, pour les carburants et combustibles, de valider l'état d'avancement du PEEÉNT par forme d'énergie par rapport aux cibles 2015.

L'AEÉ établit des prévisions pour les programmes qu'elle met en œuvre et ces prévisions deviennent ses cibles. Elle n'établit pas de lien entre ses cibles et celles de la Stratégie énergétique. Au fur et à mesure que les prévisions sont revues, à la suite de décisions de la Régie ou d'autres événements, l'AEÉ révisé ses cibles.

Ainsi les cibles 2008-2009 et 2007-2010 approuvées par le Gouvernement du Québec et présentées dans le dossier R-3671-2008² ne peuvent être conciliées avec les cibles 2008-2009 présentées au document 1 et les cibles 2007-2010 présentées au document 3.

TABLEAU 2

Période	Cibles du PEEÉNT approuvées par le Gouvernement du Québec (GJ)	Cibles révisées juillet 2009 (GJ)	Résultats (GJ)
2008-2009	5 454 000	4 506 861	5 077 739
2007-2010	14 818 000	14 028 220	9 873 671

² R-3671-2008, pièce B-77, AEÉ-8, document 1, page 14.

Performance

Économies d'énergie

Les économies d'énergie trimestrielles pour les programmes des distributeurs règlementés³ correspondent aux économies rapportées dans leur dossier tarifaire respectif.

Toutefois, l'état d'avancement du PEEÉNT n'est pas établi sur la base de résultats réels pour 2008-2009. Les résultats des distributeurs gaziers⁴ comportent une portion réelle et une portion prévisionnelle. Dans le cas de Gaz Métro, il s'agit de résultats composés de six mois réels et de six mois prévisionnels alors que pour Gazifère, la proportion est de neuf mois réels pour trois mois prévisionnels.

Les économies d'énergie créditées aux programmes de l'AEÉ pour 2008-2009⁵ ont été comptabilisées selon les hypothèses et cas types approuvés dans les décisions de la Régie⁶.

Deux programmes, *Novoclimat - unifamilial et Rénoclimat*, génèrent 87 % des économies d'énergie totales associées aux programmes de l'AEÉ et comptent pour 50 % de l'utilisation de la quote-part. Ces programmes n'ayant pas été évalués, les résultats sont déterminés sur la base de cas types théoriques.

On note que, parmi les programmes de l'AEÉ, seuls les programmes *Novoclimat – logements et Éconologis* ont fait l'objet d'une évaluation⁷. Aucune évaluation n'a eu lieu pour les trois autres programmes déployés (*Novoclimat - unifamilial, Rénoclimat et Technoclimat - aide à l'innovation technologique PAIE*).

L'AEÉ note, dans ses commentaires du 27 novembre 2009, que les évaluations de *Novoclimat unifamilial* et *Rénoclimat* sont en cours.

³ État d'avancement du plan d'ensemble (ÉAPE), pièce AEÉ-20, document 1, annexes A à D, déposée le 19 mai, sauf tableaux B-1 et B-2 amendés le 12 août 2009.

⁴ ÉAPE, pièce AEÉ-20, document 1, annexes A, B et C, déposée le 19 mai, sauf tableaux B-1 et B-2 amendés le 12 août 2009.

⁵ ÉAPE, pièce AEÉ-20, document 1, annexe F, déposée le 19 mai, sauf tableau F-2 amendé le 12 juin 2009.

⁶ R-3671-2008, décisions D-2009-018, page 14 (exclusion du bois) et D-2009-046, pages 30 et 31 (nouveaux gains unitaires).

⁷ ÉAPE, pièce AEÉ-20, document 1, annexe F, déposée le 19 mai 2009 sauf tableau F-2 amendé le 12 juin 2009.

Les programmes des distributeurs réglementés comptent pour 95,3 % des économies d'énergie comptabilisées à l'état d'avancement du PEEÉNT. Cependant, les budgets qu'ils consacrent à l'efficacité énergétique ne font pas partie de la quote-part. En fait, 99 % des économies d'énergie du PEEÉNT découlent des PGEE des distributeurs et des aides financières administrées par eux pour l'AEÉ.

Indicateurs

Deux indicateurs sont présentés pour évaluer la performance du PEEÉNT. Le test du coût total en ressources (TCTR) mesure les bénéfices et les coûts nets totaux des programmes du point de vue des distributeurs et des clients. Le TCTR est appliqué selon la formule suivante : coûts évités moins les coûts des participants moins les coûts du distributeur. Le second indicateur est le coût de revient en \$/GJ économisé. On évalue la performance en comparant les TCTR et les \$/GJ prévisionnels avec les données réelles.

Les TCTR prévisionnels des programmes 2008-2009 présentés au document 4 n'incluent pas les TCTR pour les programmes d'Hydro-Québec Distribution puisque ce dernier ne les avait pas fournis.

Les TCTR réels 2008-2009 (document 6) ne sont présentés que pour les programmes de l'AEÉ. Toutefois, ils sont calculés en utilisant des coûts évités prévisionnels pour l'électricité et le gaz naturel. Pour les carburants et combustibles, le prix à la pompe prévisionnel est utilisé, ce qui, selon la terminologie utilisée par l'AEÉ, correspond à un coût évité prévisionnel.

- Pour l'électricité, l'AEÉ utilise un coût évité prévisionnel d'Hydro-Québec Distribution. Ce dernier a indiqué que ses coûts évités établis en mode prospectif ne peuvent pas être utilisés en mode rétrospectif ou réel⁸.
- Pour le gaz naturel, l'AEÉ n'établit pas le coût évité réel pour calculer les TCTR.

⁸ ÉAPE, pièce AEÉ-22, document 3, page 2

Ainsi, bien que l'information soit disponible pour certains programmes, ce qui permet d'en juger la performance individuelle, il n'est donc pas possible de conclure sur la performance réelle de l'ensemble des programmes du PEEÉNT basée sur le TCTR.

En ce qui concerne la deuxième mesure de performance fournie, l'AEÉ présente le coût de revient (\$/GJ) prévisionnel (document 5) et réel (document 7) du PEEÉNT pour 2008-2009.

Le PEEÉNT performe mieux que prévu avec un coût de revient global de 55 \$/GJ, alors que la prévision était de 66 \$/GJ.

Pour l'ensemble des programmes visant le secteur résidentiel⁹, le coût de revient moyen est de 63 \$/GJ. Les programmes résidentiels de l'AEÉ affichent un coût de revient de 141 \$/GJ pour Novoclimat – unifamilial, 551 \$/GJ pour Novoclimat – logements et 84 \$/GJ pour Rénoclimat (document 6).

⁹ Le coût des programmes des distributeurs n'est pas inclus dans la quote-part. Il est inclus dans leur PGEE respectif et s'élève à environ 78M\$ pour 2008-2009. Le coût des programmes de l'AEÉ s'élève à 32M\$.

UTILISATION DES SOMMES PROVENANT DE LA QUOTE-PART

La vérification a porté sur la performance des programmes de l'AEÉ, le coût de ses programmes et activités, les clés de répartition entre les différentes formes d'énergie ainsi que le calcul de la quote-part et de l'excédent.

Performance des programmes

Sommes remboursées aux distributeurs

Il n'est pas possible de concilier les aides financières réelles (document 20) pour les programmes *Novoclimat*, *Rénoclimat* et *Éconologis* avec les sommes remboursées par l'AEÉ aux distributeurs réglementés même si ceux-ci ont géré les aides financières versées dans le cadre de ces programmes tout au long de l'année.

Ce contrat repose sur les éléments suivants :

- Les résultats de l'AEÉ pour le poste aide financière incluent le coût des visites (150 \$/visite) et le nombre de visites peut varier selon les dossiers.
- L'enregistrement d'un participant se fait à l'étape « certification » pour l'AEÉ alors qu'il se fait à l'étape « émission de chèque » pour les distributeurs.
- Également, les sommes remboursées aux distributeurs incluent des frais de gestion.

La conciliation ne peut se faire que participant par participant. Pour faciliter le travail des prochaines vérifications, il serait souhaitable de modifier les procédés.

Aides financières des programmes de l'AEÉ

Les données réelles d'aide financière par programme contenues au document 20 ne peuvent être validées à partir des données sur l'aide financière totale versée par l'AEÉ contenues aux documents « Suivi des caractéristiques » (document 9) et « Nombre de participants réels » (document 11). Les données réelles ont été validées à l'aide d'autres outils de vérification.

Cependant, les données sur le suivi des caractéristiques sont pertinentes dans le cadre de la planification des activités de l'AEÉ.

Programme Technoclimat – volet aide à l’innovation en énergie (PAIE)

L’AEÉ présente la liste des projets acceptés en 2008-2009 dans le cadre du programme *Technoclimat - volet aide à l’innovation en énergie*, ainsi que les budgets totaux accordés pour chacun d’eux¹⁰. Elle présente également la liste des projets complétés en 2008-2009 ainsi que le budget qui leur avait été alloué¹¹. Les déboursés peuvent se faire sur une période allant jusqu’à 36 mois selon la durée des projets. Cet étalement dans le temps empêche de concilier les charges réelles pour ce programme (document 17) avec les données sur les projets acceptés et terminés.

Parmi les projets acceptés en 2008-2009, l’AEÉ inclut des projets qui peuvent être associés à de la substitution de différentes formes d’énergie par de la biomasse, sans générer d’économie d’énergie. L’AEÉ les justifie par le fait qu’il s’agit de nouvelles technologies énergétiques.

Coûts

La performance financière de l’AEÉ (budgets des programmes, charges réelles des programmes et taux de réalisation en pourcentage des budgets des programmes) se mesure à l’aide des documents 16, 17 et 18. Ces documents permettent de mesurer, par exemple, le pourcentage de dépassement de budget de ses programmes pour une forme d’énergie donnée.

Pour leur part, les informations financières se retrouvent aux documents 20 (charges réelles par forme d’énergie) et 21 (écart entre le budget et le réel par programme et par catégorie de dépenses).

L’AEÉ a dépensé 99 % du budget accordé par la Régie, soit 43,4 M\$ sur les 43,8 M\$ autorisés. Les coûts de programmes composent 33,5 M\$, ou 77 % de ce total. De ce montant, 31,9 M\$ ou 95 % sont consacrés aux programmes résidentiels, dont 28,6 M\$ ou 90 % sont assumés par la forme d’énergie électricité.

La différence entre le budget et les charges réelles est détaillée au tableau ci-dessous. Les explications des écarts se retrouvent au document 21.

¹⁰ ÉAPE, pièce AEÉ-20, document 1, page 15, déposée le 19 mai 2009.

¹¹ ÉAPE, pièce AEÉ-20, document 1, pages 16 et 17, déposée le 19 mai 2009.

TABLEAU 3

Postes	Écart budget-réel (en 000\$)
Novoclimat – unifamilial	988,7
Novoclimat – logement	-404,9
Rénoclimat	-846,6
Éconologis – volet 1	-441,1
Éconologis – volet 2	-1 449,3
Technoclimat – volet d’aide à l’innovation en énergie	-209,7
Planification et conception du plan d’ensemble	212,8
Communication sensibilisation	1 185,0
Audiences à la Régie de l’énergie	240,2
Avis gouvernementaux/politiques (incluant l’international au besoin)	83,2
Administration - Agence	374,5
Autres	-114,8
Total	-382,0

Quatre postes importants ont fait l’objet de dépassements budgétaires de plus de 25 %. Les dépassements pour deux de ces postes sont expliqués ci-après :

- Les charges de communication et sensibilisation constituent le poste le plus important après les programmes. Les charges réelles ont été de 4,6 M\$, soit 38 % de plus que le budget autorisé de 3,4 M\$. La campagne sociétale avait un coût total prévu de 3 M\$, dont 1,3 M\$ en 2008-2009. En cours d’année, l’AEE a jugé opportun de devancer certains placements médias, ce qui a porté les charges à un total de 2,4 M\$, une augmentation de 85 %. De plus, le volet efficacité énergétique d’une campagne publicitaire gouvernementale en collaboration avec le MTQ et le MRNF, les panneaux *Roulez doux*, n’avait pas été planifié.

- Le poste « *Avis gouvernementaux/politiques (incluant l'international au besoin)* » présente des charges réelles de 138 374 \$, soit 151 % de plus que le budget de 55 184 \$. Ce poste inclut, entre autres, des charges d'environ 33 000 \$ qui découlent de quelques missions d'exploration internationales en vue de conseiller le gouvernement, des charges de promotion d'environ 32 000 \$, ainsi qu'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre de la campagne « *De l'énergie pour demain* ».

Trois postes importants ont fait l'objet de charges inférieures au budget.

- Le programme Éconologis – volet 2 a généré des économies de 1,5 M\$ sur un budget de 3,6 M\$ puisque la majorité des contrats d'installation de thermostats s'est conclue à 36,50 \$ l'unité au lieu du 60 \$ anticipé.
- Le programme Rénoclimat a produit des économies de 0,9 M\$ sur un budget de 12 M\$ parce que le nombre de visites a été inférieur au nombre de visites prévues.
- Le programme Novoclimat - logement a montré des économies de 0,4 M\$ sur un budget de 3,5 M\$ principalement à la suite d'un nombre de certifications moindre que prévu car plusieurs chantiers n'étaient pas terminés au 31 mars 2009.

Répartition des coûts

L'AEÉ a procédé à l'application des clés de répartition (document 19) de façon appropriée. La vérification des données réelles de programme par forme d'énergie a permis de constater ce qui suit :

- Rémunération : La rémunération représente 10,7 % des charges réelles. En mode budgétaire, l'AEÉ impute la rémunération en fonction de la clé de répartition associée au programme correspondant. En mode réel, l'AEÉ dispose d'un système de gestion (feuilles de temps) qui permet l'impartition directe des charges de rémunération par forme d'énergie. Pourtant, les données réelles en rémunération sont entièrement imputées en fonction de la clé de répartition, comme en mode budgétaire.

L'AEÉ note, dans ses commentaires du 27 novembre 2009, que le système de gestion du temps est actuellement en cours de développement afin de

permettre l'imputation en mode réel en fonction du temps consenti par programme et activité et par forme d'énergie.

- Fonctionnement : Les charges de fonctionnement représentent 32,3 % des charges réelles. Lorsque la forme d'énergie est unique et clairement identifiable, l'AEÉ impute la charge encourue à la forme d'énergie correspondante. L'AEÉ utilise la clé de répartition pour répartir les charges de fonctionnement seulement lorsque la forme n'est pas unique ou clairement identifiable. Cependant, la Régie constate qu'environ 86 % des charges de fonctionnement sont réparties à l'aide de clés de répartition.
- Aide financière : Les aides financières représentent 57,0 % des charges réelles. Pour la plupart des programmes de l'AEÉ, l'imputation directe à la forme d'énergie correspondante est utilisée, soit environ 82 % des aides financières réelles. Lorsque la forme d'énergie n'est pas unique, l'AEÉ utilise alors la clé de répartition correspondante, laquelle est construite pour refléter les formes d'énergie visées par les projets retenus au réel. Par ailleurs, la Régie constate que, dans le cas de Éconologis – volet 1, la clé de répartition est ajustée pour tenir compte du fait que l'électricité supporte une partie du coût des visites non TAE (toutes à l'électricité).
- L'AEÉ ne souligne et ne justifie pas clairement les cas où, tant au niveau des charges de fonctionnement que de l'aide financière, la clé utilisée a été modifiée en mode réel. Par ailleurs, l'AEÉ n'explique pas que la répartition des charges de rémunération ne repose sur aucune donnée réelle. Des précisions seraient souhaitables dans les prochains rapports.

Excédent

L'excédent par forme d'énergie et son évolution lors de l'exercice 2008-2009 se retrouvent au document 22.

Ce tableau fait état des transactions de l'exercice ainsi que des ajustements requis par la Régie dans la décision D-2009-018.

Au 31 mars 2009, l'excédent s'élève à 1 965 307 \$. L'excédent ajusté s'élevait à 8 999 760 \$ au 1^{er} avril 2008.

CONCLUSIONS

Selon le rapport d'état d'avancement de l'AEÉ, le PEEÉNT atteint les cibles annuelles ajustées et est en voie d'atteindre les cibles sur la durée du plan. Cependant, ces résultats sont calculés sur la base d'informations en partie prévisionnelles.

Les économies d'énergie réalisées proviennent à 95 % de programmes administrés par les distributeurs d'électricité et de gaz naturel.

La performance globale du PEEÉNT ne peut être évaluée faute de données prévisionnelles et réelles complètes nécessaires pour calculer le test du coût total en ressources. Toutefois, sur la base du coût de revient, le PEEÉNT performe mieux que prévu. Le coût moyen du PEEÉNT pour le secteur résidentiel est de 63 \$/GJ. Le coût des programmes de l'AEÉ pour ce secteur varie de 84 \$/GJ à 551 \$/GJ.

L'AEÉ respecte son budget. Cependant, des dépassements importants observés pour certaines charges administratives sont venus compenser des charges moins élevées que prévu pour certains programmes.

La répartition par source d'énergie respecte les décisions de la Régie mais pourrait être améliorée en mode réel, particulièrement en ce qui a trait à la rémunération

La Régie comprend des commentaires de l'AEÉ relatifs aux conclusions que celle-ci travaille à identifier des pistes de solution.

1. Cibles d'économie d'énergie nettes réelles réalisées au cours de la période 2008-2009 :

Pièce AEÉ-22, document 1, page 6, Tableau 2 (modifié).

2. Économies d'énergie réelles au 31 mars 2009 et niveau d'atteinte des cibles de la Stratégie énergétique :

Pièce AEÉ-20, document 1, annexe G, page 1, version amendée du 11-09-2009, tableau G-1.

3. Économies d'énergie réelles au 31 mars 2009 et niveau d'atteinte des cibles du PEEÉNT 2007-2010 :

Pièce AEÉ-20, document 1, annexe G, page 1, version amendée du 11-09-2009, tableau G-2.

4. Coût de revient prévisionnel et résultats du TCTR par secteur d'activité pour les programmes de l'AEÉ et des distributeurs :

Pièce AEÉ-20, document 1, annexe H, version amendée du 11-09-2009, tableau H-1, 2 pages non numérotées.

5. Performance globale du Plan d'ensemble, en dollars actualisés de 2008, par secteur d'activité et par forme d'énergie :

Pièce AEÉ-20, document 1, annexe H, version amendée du 11-09-2009, tableau H-2.

6. Coût de revient réel et résultats du TCTR par secteur d'activité pour les programmes de l'AEÉ et des distributeurs d'énergie :

Pièce AEÉ-20, document 1, annexe H, version amendée du 11-09-2009, tableau H-3, 3 pages non numérotées.

7. Performance globale réelle du Plan d'ensemble, en dollars actualisés de 2008, par secteur d'activité et par forme d'énergie :

Pièce AEÉ-20, document 1, annexe H, version amendée du 11-09-2009, tableau H-4.

8. Notes méthodologiques :
Pièce AEÉ-20, document 1, annexe H, version amendée du 11-09-2009, tableau H-5, page 1.
9. Suivi annuel des caractéristiques :
Pièce AEÉ-20, document 1, annexe I, version amendée du 12-08-2009, tableau I-1, 4 pages non numérotées.
10. Nombre de participants prévus :
Pièce AEÉ-20, document 1, annexe I, version amendée du 12-08-2009, tableau I-2, 3 pages non numérotées
11. Nombre de participants réels :
Pièce AEÉ-20, document 1, annexe I, version amendée du 12-08-2009, tableau I-3, 3 pages non numérotées.
12. Taux de réalisation du nombre de participants :
Pièce AEÉ-20, document 1, annexe I, version amendée du 12-08-2009, tableau I-4, 3 pages non numérotées.
13. Économies d'énergie prévues :
Pièce AEÉ-20, document 1, annexe I, version amendée du 12-08-2009, tableau I-5, 3 pages non numérotées.
14. Économies d'énergie réelles :
Pièce AEÉ-20, document 1, annexe I, version amendée du 12-08-2009, tableau I-6, 3 pages non numérotées.
15. Taux de réalisation des économies d'énergie :
Pièce AEÉ-20, document 1, annexe I, version amendée du 12-08-2009, tableau I-7, 3 pages non numérotées.

16. Budgets des programmes :
Pièce AEÉ-20, document 1, annexe I, version amendée du 12-08-2009, tableau I-8, 3 pages non numérotées.
17. Charges réelles des programmes :
Pièce AEÉ-20, document 1, annexe I, version amendée du 12-08-2009, tableau I-9, 3 pages non numérotées.
18. Taux de réalisation des budgets des programmes :
Pièce AEÉ-20, document 1, annexe I, version amendée du 12-08-2009, tableau I-10, 3 pages non numérotées.
19. Clés - Rapport d'état d'avancement 2008-2009 :
Pièce AEÉ-20, document 1, annexe K, tableau K-2, page 1 et pièce AEÉ-22, document 2, page 9.
20. Données réelles 2008-2009 par forme d'énergie :
Pièce AEÉ-20.1, document 1, version amendée du 12-08-2009, 19-pages.
21. Écart 2008-2009 par programme et par catégorie de dépenses :
Pièces AEÉ-20.1, document 2, version amendée du 12-08-2009, 17 pages.
22. Tableau « Excédent par source d'énergie » inclus à la note 11 aux états financiers 2008-2009 de l'AEÉ.

Je reconnais avoir pris
connaissance des
règles d'éthique et de
déontologie applicables
au personnel de l'Agence
et **je m'engage à
les respecter.**

ENGAGEMENT CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ ET LE RESPECT DES RÈGLES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Je, soussigné(e), _____, employé(e) de l'Agence de l'efficacité énergétique, ou exerçant mes fonctions au sein de l'Agence de l'efficacité énergétique, dont le siège social est situé au 5700, 4^e Avenue Ouest, à Québec, déclare formellement ce qui suit :

1. Aux fins des engagements suivants, on entend par :

« *Renseignement personnel* » tout renseignement qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier.

« *Renseignement confidentiel* » tout renseignement dont l'accessibilité est assortie d'une ou plusieurs restrictions prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1), ci-après désignée « Loi sur l'accès », dont notamment les renseignements ayant des incidences sur les relations intergouvernementales, sur les négociations entre les organismes publics, sur l'économie, sur l'administration de la justice et la sécurité publique, sur les décisions administratives ou politiques ou sur la vérification ».

2. Je reconnais avoir pris connaissance des règles d'éthique et de déontologie applicables au personnel de l'Agence, lesquelles se retrouvent aux articles 4 à 12 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1) et dans le Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique (F-3.1.1, r.0.3) et je m'engage à les respecter.
3. Je m'engage, sans limite de temps, à conserver la plus stricte confidentialité concernant tous les renseignements personnels ou confidentiels auxquels j'aurai accès dans l'exercice de mes fonctions ou à l'occasion de l'exercice de mes fonctions.
4. Plus précisément, je m'engage, sans limite de temps, à ne pas conserver, divulguer, communiquer de quelque façon que ce soit, à quiconque, tout renseignement personnel ou confidentiel ou document pouvant contenir un tel renseignement et à n'utiliser ces renseignements ou documents que dans l'exercice de mes fonctions. Le présent article n'est pas applicable à l'égard de mon supérieur immédiat ni à l'égard d'un autre employé de l'Agence qui, dans le cadre de ses fonctions au sein de l'Agence, doit prendre connaissance d'un tel renseignement. En cas de doute, je m'engage à conserver la plus stricte confidentialité concernant ces renseignements personnels ou confidentiels.
5. J'ai été informé(e) que le défaut de respecter ces engagements, en tout ou en partie, m'expose à l'introduction d'une mesure disciplinaire versée à mon dossier, qui selon les circonstances peut aller d'une réprimande à une suspension, jusqu'à un congédiement.
6. Je confirme avoir lu les termes du présent engagement et en avoir saisi toute la portée.

Et j'ai signé à _____, ce _____ de l'an _____

Signature de l'employé(e)

L'Agence doit se doter
d'un code d'éthique et
de déontologie **propre**
à ses activités et
à sa mission.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Agence de l'efficacité énergétique

Pour préserver et renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, pour favoriser la transparence au sein des organismes et entreprises du gouvernement et pour responsabiliser les administrations et les administrateurs publics, le gouvernement adoptait en juin 1998 un Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

L'Agence étant un organisme public, les membres de son conseil d'administration, soit au moins sept membres et au plus dix membres nommés par le gouvernement, ainsi que le directeur général de l'Agence qui en est membre d'office, sont ainsi soumis à ce règlement.

En complément à celui-ci, l'Agence doit se doter d'un code d'éthique et de déontologie propre à ses activités et à sa mission. Elle y réaffirme les valeurs devant encadrer et guider les décisions de ses membres, identifie les principes à observer par ses administrateurs ainsi que les règles de déontologie qui leur sont applicables. Par ailleurs, le code d'éthique et de déontologie de l'Agence intègre les principaux articles du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Agence de l'efficacité énergétique

Définition

1. Dans le présent document, est entendu par :
 - Règlement : le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics;
 - Code : le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Agence de l'efficacité énergétique;
 - Administrateur ou administrateur public : le membre du conseil d'administration de l'Agence de l'efficacité énergétique, y compris le directeur général.

Champ d'application

2. Le présent code s'applique à tous les membres du conseil d'administration, incluant le directeur général de l'Agence.

Ceux-ci sont tenus de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le présent code ainsi que ceux établis dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit des principes et des règles qui y sont véhiculés. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur public qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Valeurs et principes d'éthique

3. Conscient du pouvoir dont il est investi et de l'influence qu'il exerce en tant qu'administrateur de fonds publics, l'administrateur s'engage à promouvoir l'efficacité énergétique dans son ensemble d'une manière neutre et désintéressée. À cet égard, il reconnaît les intérêts des différents milieux, mais favorise l'intérêt général.
4. L'administrateur fera preuve de la rigueur nécessaire dans l'ensemble de ses fonctions afin de permettre à l'Agence d'être la référence neutre et crédible en matière d'efficacité énergétique au Québec. L'administrateur mettra à profit sa compétence en utilisant ses connaissances et son expertise afin d'assurer une sélection judicieuse de projets et une évaluation rigoureuse de la mise en œuvre de programmes contribuant à l'amélioration de l'efficacité énergétique.
5. L'administrateur doit agir avec honnêteté et ne pas accorder d'avantage ou de traitement privilégié à un partenaire ou un client en échange de quelque distribution de faveurs que ce soit.

Il ne doit utiliser, à des fins personnelles ou dans le but d'en tirer un avantage ou d'en faire profiter un tiers, des renseignements dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Il ne peut accepter aucun cadeau, aucune marque d'hospitalité ou aucun autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

6. L'administrateur doit, en tout temps, faire preuve de réserve dans la divulgation d'information touchant les activités de l'Agence. Il est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue, notamment dans les dossiers présentés par les partenaires et les clients.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant un groupe d'intérêts particulier ou lié à ce dernier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

7. L'administrateur privilégie le respect des ressources, tant humaines qu'environnementales, dans la réalisation de sa mission.
8. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.
9. Le directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'Agence. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.
10. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
11. Le président du conseil d'administration et le directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
12. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de l'Agence avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

13. Tout administrateur voulant se porter candidat à une charge électorale doit en informer le conseil. Le président du conseil verra à ce que soient appliquées les règles attribuables au statut du membre comme prévu au règlement.

Responsable de l'application

14. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de l'Agence.

Mesures de prévention et processus disciplinaire

15. Chaque administrateur doit, sous peine de révocation, au début de son mandat ou à la suite de l'adoption du présent code et par la suite, s'il y a des modifications à sa situation, dénoncer à l'Agence tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'Agence en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cette dénonciation s'effectue par écrit à l'aide du formulaire *Déclaration des intérêts des administrateurs de l'Agence de l'efficacité énergétique*.

16. L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'Agence s'abstient de participer aux délibérations et à la prise de décision de toute question relative à l'entreprise et se retire de la séance.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

17. À son entrée en fonction ou à la suite de l'adoption du présent code, l'administrateur doit remplir et signer un formulaire indiquant sa connaissance du code d'éthique.
18. En cas de manquement au présent code, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité apte à agir en matière de mesures disciplinaires. Celles-ci seront appliquées conformément au règlement.

Exemples de situations de conflit d'intérêt

19. Abrogé

Administrateurs dont le mandat est terminé

20. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures à l'Agence, ne doit divulguer aucune information confidentielle obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'Agence, ses clients et ses partenaires.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'Agence est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public. Par ailleurs, dans ces circonstances, aucun administrateur ne peut traiter avec celui-ci dans l'année où il a quitté ses fonctions.



**Formulaire indiquant la connaissance du Code d'éthique et
de déontologie des administrateurs de
l'Agence de l'efficacité énergétique**

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie
des administrateurs de l'Agence de l'efficacité énergétique.

Date : _____

Nom : _____

Signature : _____

Agence de l'efficacité
énergétique

Québec

